

LO PUBLIAIRE



N° 96 Janvier 2010

Avant de commencer la lecture de ce Publiaire, nous allons tout de même évoquer les turbulences qui agitent notre époque, en les oubliant si possible, au plus vite...

L'originalité pour se faire remarquer, la différence pour être pointée du doigt, la violence pour se faire entendre, les travers de la société pour exciter l'inspiration des médias. L'argent avec son cortège de malversations, même les associations caritatives n'échappent pas aux soupçons. Le sport avec ses propres tribulations, escroquerie aux jeux, dopage, tricherie maintenant... La dernière en date, la main de Thierry HENRY ; chaque match, sur un tacle sévère, l'agressé, hurle de douleur en effectuant sur le sol plusieurs roulades en se tenant la cheville, tout cela pour influencer l'arbitre, coup franc et même carton jaune pour l'agresseur, la vidéo peut-elle discerner le vrai du faux ?... L'avant centre seul devant le gardien de but, qui lui plonge dans les pieds, soit il accroche vraiment sa jambe, soit il la laisse traîner et s'écroule en gémissant, toujours pour influencer l'arbitre pour qu'il siffle un penalty, difficile à déterminer même avec la vidéo... Par contre, la main d'HENRY a été visible par la vidéo, mais pas par les arbitres, cent fois retransmise, commentée « il fallait, il faut donc ... » jusqu'aux plus hautes instances ; réflexe malheureux dans l'intensité du jeu, a-t-il pensé un instant que son geste allait passer inaperçu... On parle morale, on parle de vidéo, d'augmenter le nombre des arbitres, l'erreur existera toujours, la panne au mauvais moment existera toujours, l'enjeu viendra toujours troubler les décisions. A vouloir trop améliorer, on complique à souhait, et finalement on va détruire toute la saveur subtile de l'incertitude du sport. Heureusement Lo Publiaire, va nous décrire la vie de tous les jours, notre quotidien. Ah ! j'oubliais,

le samedi 27 mars 2010, à partir de 18 heures 30, à la Salle Polyvalente de St Bauzille de Putois,

se tiendra notre réunion annuelle, jour de rencontre, qui se clôturera par le verre de l'amitié.

Un courrier personnel vous confirmera cet événement convivial...

Nos villages, Agonès, Montoulieu, St Bauzille de Putois, grâce à l'arrivée de nombreux jeunes couples et leurs enfants, très sympathiques, grâce aux nombreuses activités de nos associations, très dynamiques, repas dansants, lotos, spectacles, senteurs des garrigues, marché de Noël et autres...

maintiennent ainsi nos traditions, préservent notre joie de vivre, et notre vœu le plus cher en cette fin d'année 2009, est que nous poursuivions pour l'année 2010, la même route tous ensemble avec une bonne santé.

Au nom de toute l'équipe du « Lo Publiaire », tous nos vœux de bonheur et de santé, pour cette année 2010...

<i>Editorial</i>	2
<i>Ne pas oublier ?</i>	3
<i>Histoire de l'église Saint Saturnin d'Agonès</i>	4
<i>Plein les mains</i>	6
<i>Dépenses de santé et Sécu</i>	7
<i>Mots croisés</i>	7
<i>A bâtons rompus</i>	8
<i>Démocratie</i>	9
<i>" Voltaire for ever "</i>	10
<i>Tombé du ciel</i>	11
<i>L'Abeille ... Le Miel ...</i>	12
<i>Les comptes rendus des conseils</i>	14
<i>Deux fidèles rédacteurs, nous ont quitté</i>	30
<i>Etat civil</i>	31
<i>Montoulieu en fête</i>	32

Page de couverture

Ruche en activité
aux environs de st Bauzille
Lire article page 12

Photo T. CELIE

*Reproduction interdite de tout ou partie de texte,
sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal
"Lo Publiaire Sant Bauzelenc"*

Lo Publiaire

(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Journal d'information trimestriel :
Agonès, Montoulieu, St Bauzille de Putois

- Président : Jacques DEFLEUR
- Composition : Thierry CELIE
- Rédac. : Signataires des articles

Prochaine parution
N° 97 Avril 2010

11 novembre 1918 une date qu'on n'est pas près d'arrêter de célébrer d'une manière ou d'une autre chaque année. Le terme d'une guerre inhumaine (comme toute guerre) pour ceux qui l'ont vécue, mais aussi pour leurs enfants et petits enfants. Les premiers ont disparu les uns après les autres. Leurs descendants continuent à la célébrer malgré le temps qui passe afin de mieux comprendre le passé mais aussi, hélas, le présent et, si possible, mieux préparer l'avenir.

Personnellement, je ne suis né que quelques années plus tard et, adolescent, j'ai connu une autre guerre. Sur la première, j'ai lu, vu ou entendu de nombreux témoignages, et c'est avec beaucoup d'émotion que j'ai visité, cette année, l'exposition qui a eu lieu à la salle polyvalente de St Bauzille sur les anciens combattants, sur tout ce qu'ils ont vécu. Beaucoup de livres ont été édités pour parler d'eux dans les tranchées de 14 – 18, des massacres qui ont eu lieu de part et d'autre « au nom de la patrie ». Des monuments se sont élevés dans le moindre village pour pérenniser le souvenir de ces « héros », que certains préfèrent appeler « victimes ». Tout récemment, j'ai retrouvé dans mes archives un bouquin « A l'ouest rien de nouveau », écrit par un allemand et traduit en français il y a des années. Il décrit les illusions du début, puis les souffrances, mais aussi la mort de ses compatriotes dans les tranchées. Et j'ai été frappé de voir combien ces souffrances, ces violences, ces malheurs pouvaient se ressembler de part et d'autre, côté allemand comme côté français.

Puis, après 14 -18, il y a eu 39 – 45, à peine une génération plus tard. Comme pour l'autre guerre, certains sont partis « la fleur au fusil », persuadés que tout serait vite réglé. Erreur ! Cette fois, ce n'était plus localisé sur les

tranchées. Ma famille habitait alors Nantes et mon père était mobilisé dans le sud de la France. Et nous avons vu la foule des premiers « réfugiés » fuyant l'invasion allemande : voitures, motos, vélos ou même piétons, surchargés de bagages, caisses, valises, matelas même, etc, individus ou familles épuisés, désorientés. Ça a duré longtemps. Puis il y a eu l'armistice et l'occupation, Pétain, Laval, la milice, etc... la queue devant les alimentations, le marché noir, les infos – collabos par les journaux ou la radio (ou radio Londres qu'il fallait écouter en sourdine).

Entre temps, mon père démobilisé, on est venu habiter à Paris, rue Nélaton, tout près de la tour Eiffel. Là, on a vu des foules de juifs de tous âges arrêtés et entassés dans le « Vélodrome d'hiver » par la police française en attendant les camions qui les ont embarqués on ne savait pas où. On voyait tout ça sans comprendre vraiment, pour la plupart. Ajoutez à ça les alertes aux sirènes, les bombardements, les civils entassés dans les caves souvent en pleine nuit, la peur de cette guerre qui n'en finissait pas, souvent l'absence d'êtres chers, prisonniers ou autres, dont on n'avait pas de nouvelles.

On avait peur de l'occupant qu'on voyait partout, d'une résistance cachée, dont la plupart ne savait rien ou si peu, des attentats, des représailles qui pouvaient suivre, etc..., etc... Puis il y a eu la fin de la guerre, l'arrestation des collaborateurs, le défilé forcé de ces femmes qui avaient fréquenté des « boches » et qu'on tondait sur la place publique, parfois même des violences sur des suspects ou, ici ou là, des coups de feu dans la foule affolée. Ajoutez-y les passages des militaires victorieux, américains souvent, acclamés par la foule sur les boulevards.

Et c'est là aussi que j'ai appris, par ses parents, le décès de mon meilleur ami qui était entré dans la résistance et que je n'oublierai jamais.

En face de chez nous, le « Vel' d'hiv' » a reçu alors les survivants des déportations, et mes parents, comme d'autres voisins, en ont accueilli un quelques jours chez eux, qui n'a jamais voulu dire un mot de sa vie là-bas.

Et on pourrait en écrire des pages et des pages. Il y a de tout ça bientôt soixante ans. Qu'en reste-t-il ? Cet été, quelqu'un de St Bauzille m'a fait lire le journal d'un homme de sa famille, qui l'a tenu au jour le jour, tout le temps de la guerre, depuis sa mobilisation en 39, en passant par ses attentes, ses combats, ses souffrances, sa vie de prisonnier, son évvasion, jusqu'à son retour au pays. C'est ce témoignage bouleversant qui m'a poussé à écrire cet article. J'ai longtemps hésité à le proposer au Publiaire et c'est son équipe qui décidera s'il est opportun de le publier ou non.

Ce n'est pas le retour sur le passé qui importe en lui-même. C'est surtout les leçons qu'on pourrait en tirer pour l'avenir.

N'oublions pas que chacun de nous a sa part personnelle de responsabilité pour ce qui se passe ou se passera dans ce monde.

Jean SUZANNE

P.S. : je n'ai pas parlé de la guerre d'Algérie, ni des autres guerres de la même époque ou d'aujourd'hui, dans notre région ou ailleurs. On n'en finirait pas. Toute guerre est horrible, même si on essaie de la justifier par des arguments valables ou non. C'est sur les causes de chacune d'elles qu'il faudrait réfléchir et faire, tous et tout le monde, qu'elles ne se reproduisent plus.

Historique de l'église Saint Saturnin d'Agonès

L'oculus de "la maison claustrale"



L'église Saint Saturnin d'Agonès, isolée sur une colline avec son cimetière, est mentionnée pour la première fois dans le cartulaire de Maguelone en 1218 : *parrochia San Saturnini*, c'est à dire paroisse de Saint-Saturnin.

Elle a subi au cours des temps de nombreuses réparations et transformations.

Au XIIe siècle :

C'est l'époque de sa construction.

Orientée est-ouest, on retrouve les éléments caractéristiques de l'architecture romane du Languedoc, c'est-à-dire la succession de trois volumes : **une abside** avec dans son prolongement **la travée de chœur** plus élevée et **la nef unique**, qui à l'origine devait avoir une voûte en berceau (comme les églises de Brissac, Saint Etienne d'Issansac, Saint André de Buèges, Saint Jean de Buèges).

L'entrée se trouvait sur le côté ouest.

De ce XIIe siècle ne subsiste que l'abside, voûtée en « cul-de-four », avec sa fenêtre dite « à double ébrasement » c'est-à-dire qu'elle s'évase à

l'extérieur et à l'intérieur.

Au XVIe siècle :

Les huit guerres de Religions qui se sont succédées en France de 1562 à 1598 n'ont pas épargné la petite église d'Agonès : sa nef a été détruite avec la voûte, le clocher et les cloches.

Cette nef a été reconstruite entièrement avec un toit à charpente, vraisemblablement au XVIe siècle.

Soixante dix ans après la fin des conflits, en 1668, le prêtre Vilar indique dans les registres, qu'il a fait faire au mois de novembre, *les cloches et le clocher n'y en ayant pas eu depuis les Guerres de Religions*.

Au XVIIe siècle :

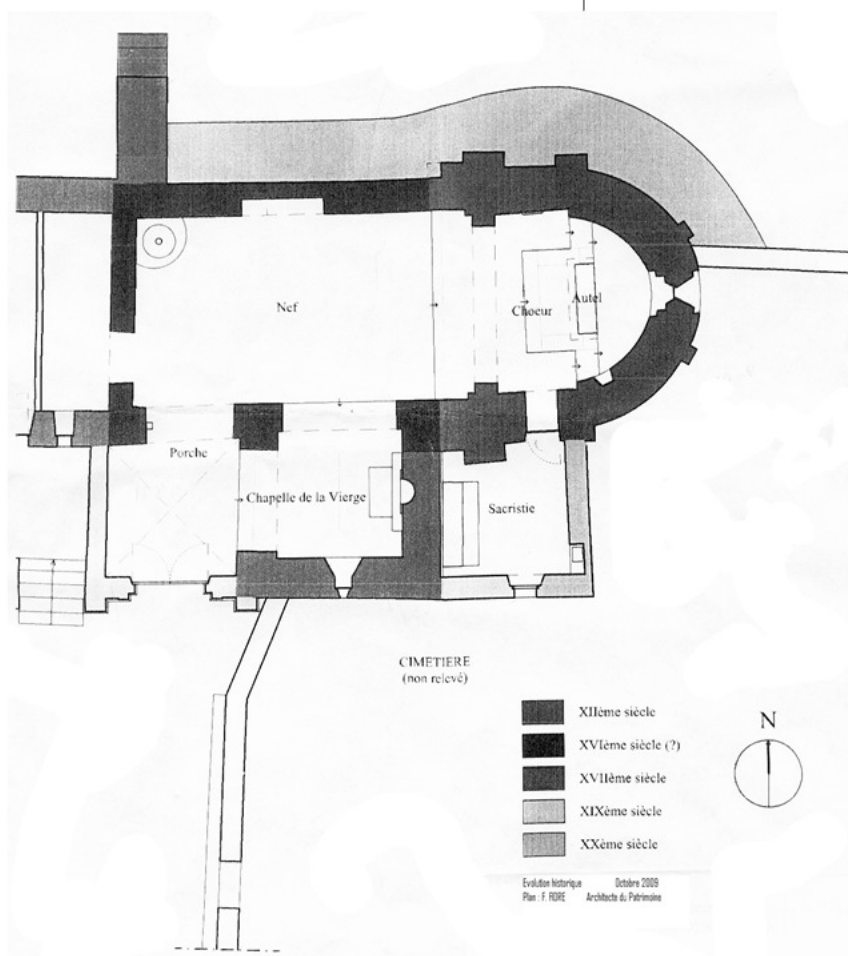
En 1643 l'évêque de Montpellier, Pierre de Fenouillet, donne à l'église *un tableau fait à l'huile que estant le portail de Saint-Saturnin, patron du lieu* ; tableau qui est toujours accroché dans la nef côté sud.

En 1672 la chapelle Notre Dame de Pitié (actuellement à droite en entrant) est édifée ; le prêtre Vilar y célèbre la première messe le huit décembre de cette même année, fête de l'Immaculée conception.

La maison claustrale (presbytère) qui était « une vieille masure » et dans laquelle le curé ne pouvait pas habiter, sera complètement refaite en 1689, à l'ouest de l'église. Aujourd'hui il n'en reste plus que des ruines, un escalier et un bel oculus avec la date de sa construction.

Au XIXe siècle :

Les murs de la nef sont surélevés d'un mètre ; la sacristie est démolie puis reconstruite. L'entrée va se faire côté sud : on ajoute un porche en 1888 (la date est inscrite sur la fenêtre au dessus du portail) surmonté d'un clocher ;



on casse le mur de la chapelle Notre Dame de Pitié et celui de la nef pour communiquer avec la nouvelle entrée ; l'église se trouve agrandie.

Au XXe siècle :

En 1954 la toiture est réparée. Un contrefort côté nord, vestige du temps où la nef était voûtée, est arasé parce qu'il menaçait de s'écrouler ; le deuxième est encore debout. Le clocher est reconstruit en pierres apparentes.

A voir :

A l'intérieur, dans l'entrée à gauche, **l'inscription gallo-romaine** sur une pierre calcaire de 70 cm sur 13 cm, remployée en croix : il s'agit d'une dédicace à des divinités locales « Les Mogontiennes » faite par Ocratcius Fronton fils d'Ocracius (notre ancêtre gallo-romain ?).

Cette inscription, étudiée par l'archéologue Guy Barruol, daterait de la seconde moitié du IIe siècle de notre ère ou

du début du IIIe siècle. Elle a été trouvée dans le cimetière après la guerre de 14-18 alors qu'on érigait le monument aux morts.

A voir aussi à l'extérieur, sur le chevet et sur le mur nord de la nef, les restes de **littres funéraires**. Il s'agit de bandes noires que l'on peignait lors des funérailles du seigneur ; à l'origine **les littres** (mot féminin) étaient des étoffes noires que l'on tendait à l'intérieur de l'église, puis on prit l'habitude de les peindre.

Catherine GAY-PETIT

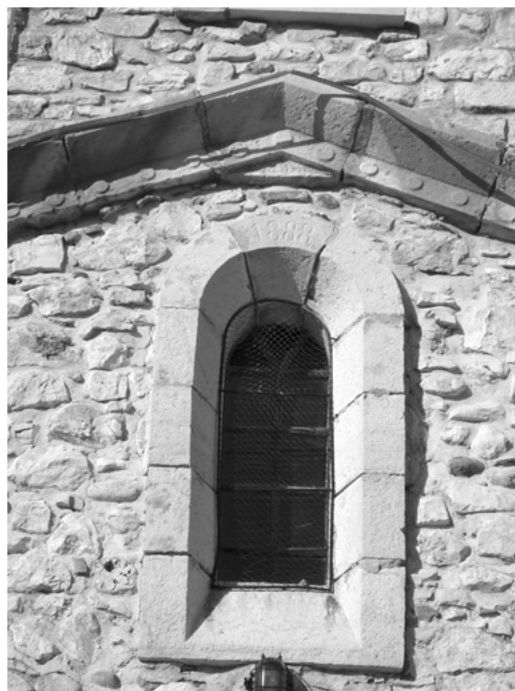
Définitions :

Abside : extrémité Est de l'église, dans le prolongement de la nef.

Nef : partie de l'église comprise entre la façade et le chœur.

Cul-de-four : voûte qui a la forme d'une demi-coupole.

Travée de chœur : partie comprise entre la nef et l'abside.



La fenêtre au dessus du portail



Façade nord



La main me démangeant, pour vouloir écrire un nouvel article pour le Publiaire, je me suis dit, après avoir parlé du pied et des pieds, pourquoi ne pas évoquer la main et les mains. J'ai donc mis la main à la pâte pour pétrir et sortir de mes mains ce nouvel article évoquant la main et les mains.

Tout le monde sait que la main possède cinq doigts. On l'affirme parfois en disant d'une chose : c'est vrai comme les cinq doigts de la main. Parlons du pouce qui est le plus gros. Pour écrire, on tient le stylo, le porte-plume, le crayon entre le pouce et l'index, avec l'aide, l'appui du majeur. Une personne très pressée par le temps mange un petit morceau sur le pouce, ensuite met les pouces en vitesse, se hâte pour ne pas perdre un pouce de terrain en cours de route. Un petit coup de pouce est apprécié pour un avancement dans une profession, obtenir une faveur, un emploi. Des personnes allergiques au travail se roulent les pouces, pour se la couler douce, ne pas bouger d'un pouce. L'auto-stoppeur lève le pouce ou la main pour tenter de se faire véhiculer. César, empereur romain, lors des combats de gladiateurs, décidait du sort du vaincu : le pouce tourné vers le bas, c'était le coup de grâce, c'est-à-dire la mort ; le pouce dressé vers le haut, c'était une clémence passagère. Le bébé aime bien sucer son pouce puis, un peu plus âgé, ses parents lui disent : « fini de sucer ton pouce », s'il a pris cette habitude.

Pour ce qui est de l'index, on le lève, ou bien la main, pour demander la parole, au cours de diverses réunions. L'index est aussi levé par l'élève pour

répondre à une question du maître, ou la poser, ou encore demander la permission d'aller aux toilettes. Au cours des assemblées où il faut prendre une décision à main levée, le membre, hésitant, observe ses voisins pour connaître leur attitude à ce sujet et agit en conséquence.

L'annulaire porte l'anneau nuptial ou la bague d'alliance, pour le meilleur et pour le pire. L'annulaire retrouve parfois sa nudité, ne mettons pas le doigt dans l'engrenage.

L'auriculaire est le plus petit, il doit savoir certaines choses, la maman disant à son petit pris en défaut : « je le sais, mon petit doigt me l'a dit ».

On se met le doigt dans l'œil prévoyant quelque chose, qui ne peut se réaliser. Il est désagréable de voir une personne qui fourre le doigt dans son nez. Dans le village, on aime bien se serrer la main, amicalement. La poignée de main est forte, sincère, molle. A l'heure actuelle, on se fait la bise familièrement. Les jeunes fiancés ou jeunes époux, se tiennent la main amoureusement, tout en marchant. Après des années de mariage, les mains masculines sont plutôt dans le dos, derrière leur dos. Quelquefois, il faut se méfier quand on vous passe la main sur le dos, pour mieux vous avoir en main, ne pas confondre avec le bas du dos, qui peut amener la main sur la figure.

Les aristos ont les mains fines et aiment faire le baisemains avec leurs dames. Les travailleurs manuels, les bucherons ont les mains calleuses, certaines comme des battoirs à linge.

Dans les stades, football ou rugby, il y avait les mains

courantes, tout autour, où l'on pouvait poser les mains ou les coudes pour regarder, applaudir les joueurs qui se passaient le ballon rond avec les pieds, ou ceux qui se passaient le ballon ovale avec les mains. Dans nos petits stades, il y a maintenant un grillage par sécurité. En fin de partie, spectateurs et joueurs en venaient parfois aux mains. A propos de mains, on a versé beaucoup d'encre et usé beaucoup de salive sur celle de Thierry Henry lors du match France Irlande. C'est un petit coup de main qui a permis à la France de se qualifier pour la coupe du monde. Cette fameuse main a suscité la ire des joueurs de l'Eire. L'arbitre, sifflet en main ou à la bouche, n'a rien vu et a validé le but, trompant les mains du goal irlandais.



Le fiancé, en général, va demander la main de sa promise à ses parents, si elle lui est accordée, en se mariant, il se mettra la corde au cou, dit-on en plaisantant. Un cambrioleur peut être pris la main dans le sac. On déplore très souvent le vol d'un sac à main, arraché à la main d'une bonne femme. Il y a des bricoleurs très habiles qui ont des mains à tout faire. Ils ont des mains de fées, disent certaines personnes. D'autres, dans ce domaine, ne peuvent rien faire de bon avec leurs mains, c'est ainsi.

Chez mes amis pétanqueurs, il faut bien parler d'eux, les boules en mains, il y a les bons et les moins bons, chacun a son coup de main, de poignet ou de bras, pour pointer ou tirer. C'est leur distraction favorite, jouant amicalement, lançant des bons mots entr'eux, mais dans les concours, il faut se motiver. Lors des mènes décisives, il y a le joueur ne tremblant pas, ayant le bras sûr, la main sûre, et le joueur, la boule tombant de sa main, comme on dit dans le jargon bouliste, il a la « cagnette ».

J'ai omis de parler de la main baladeuse, qui se balade parfois où elle ne devrait pas se balader. Il y en a aussi qui parlent avec leurs mains. Dans la vie, il y a toujours des inégalités sociales : les nantis ont beaucoup d'argent entre leurs mains, les poches pleines. Y en a-t-il qui ont des mains charitables ? En cette période de pauvreté, on en parle beaucoup, il y a heureusement les associations caritatives, charitables aussi, des bénévoles, lesquels se

dévouent au service d'autrui, des plus démunis.

Il y aurait tant de choses à écrire concernant les mains, des bonnes, des mauvaises. Mon article est basé simplement sur un peu d'humour consacré aux mains. Bonne année 2010.

Louis OLIVIER



Dépenses de santé et Sécu.

Pour stopper ou amoindrir son hémorragie interne récurrente, la Sécu, pour 2010, annonce la baisse de remboursement de certains médicaments actuellement à vignette bleue, remboursés à 35%, qui passeront à vignette orange, remboursés à 15%.

Cette mesure concerne les vasodilatateurs, les anti-hémorroïdaires, les compléments de magnésium, certaines crèmes contre les brûlures.

Le forfait hospitalier, lui, passe de 16 à 18 euros et a augmenté trois fois plus vite que l'inflation depuis sa création.

Ces nouveaux transferts de charge vont peser un peu plus pour les malades et pour les mutuelles dont la contribution à la vaccination de la grippe A est estimée à 300 millions d'euros.

Michèle BRUN

MOTS CROISÉS Par Christian LECAM

HORIZONTAL

- A - Grand personnage de notre histoire – Sous mi
- B - Ils le deviennent en entrant au Panthéon
- C - Matière d'un certain bonhomme – Lentilles
- D - Produits de bien sympathiques insectes
- E - Pour les intimes – Célèbre reporter
- F - Tuer à l'ouvrage
- G - Résultats de nuages en pleurs
- H - Attache – Sous do

VERTICAL

- 1 - Grand personnage de l'histoire mondiale
- 2 - Elle est seule au large – Ville de fouilles
- 3 - Agent – Pour le biberon ou le pastis
- 4 - Elle a peut-être la police aux trousseaux
- 5 - Alcaloïde nauséabond
- 6 - Lettres de Lattes – Vient d'arriver
- 7 - Sur la table après le réveillon
- 8 - Serpente en banlieue parisienne – Colères d'antan
- 9 - Ville d'Allemagne sur la RUHR – Condition

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A									
B									
C									
D									
E									
F									
G									
H									

Solution des mots croisés page 7

LA PHRASE DU TRIMESTRE

« J'aime les gens un peu « félés » car ils laissent passer la lumière »

Michel AUDIARD, dialoguiste de cinéma (Les tontons flingueurs, entre autres)

Bonjour, déjà le numéro 96, et toujours des choses à vous raconter. A St Bauzille de Putois, au cours d'un conseil municipal, des citoyens ont tapé des pieds, frappés dans leurs mains, élevés la voix, pour empêcher le déroulement de la séance ouverte par le Maire qui avait prévenu qu'il leur donnerait la parole à la fin des délibérations, comme le veut la tradition...

C'est une première, mais l'objet de cette bruyante manifestation, pour les enseignants, pour les parents d'élèves, était crucial à leurs yeux. Ils voulaient, comme c'était prévu, que la nouvelle école maternelle se construise dans la vigne juste derrière dans la continuité des bâtiments actuels, avec un parking approprié et la possibilité d'une extension dans le futur.

Pourquoi en arriver à une telle extrémité, manque de dialogue, manque de confiance ... ?

Revenons un peu en arrière... Ecole des filles, école des garçons, école privée, école publique, la politique, la religion, dirigeaient le choix des parents d'alors. Ils tenaient par tradition à choisir la même école pour leurs enfants. Deux mondes à part, on ne se mélangeait pas.

On s'affrontait même, par la couleur, le blanc, le rouge, par le chant, « il faut un roi pour la France » pour les uns, l'internationale pour les autres. Pendant les campagnes électorales, certains orateurs, étaient protégés pour se rendre à une réunion politique à la Remise des trois Rois. Le Foyer Rural était interdit pour les uns, le Parc de RODEZ était interdit pour les autres, des bagarres au Jardin Public à coups de

marrons, les uns contre les autres émaillaient la vie de tous les jours, mais c'était comme cela, sans plus... Une tradition, en quelque sorte...

Puis vint la mixité, la barrière des sexes s'écroulait, une seule école... Mais il restait toujours l'école privée, l'école publique. Toujours la politique, la religion, auxquelles s'ajoutaient d'autres considérations « dans le Privé, ils ne font jamais grève, moins d'élèves par classes ».

En 2009, l'école privée ST Baudile ferme ses portes, au moment où la démographie s'accélère, 210 élèves à l'école publique du Thaurac, toujours en augmentation, complètement saturée... Il faut donc une nouvelle école maternelle à St Bauzille de toute urgence. Pourquoi pas à la place de l'école privée qui vient de fermer ses portes. Une opportunité à saisir ? Et voilà, on croyait le combat terminé et bien non, il reprend de plus belle...

Il est vrai que l'on doit être à l'écoute des citoyens. Il est vrai que les décisions dans l'intérêt général sont extrêmement difficiles à prendre. C'est un résumé succinct de la situation, je ne veux surtout pas vous ennuyer. Je crois surtout, que nous n'arrivons pas à parler entre nous. Il existe toujours en nous, un quelque chose, une barrière, qui se dresse sans raison apparente, entre nous, sans refléchir à ce qui nous est proposé, sans essayer de comprendre, sans penser à l'intérêt général, toujours la politique, toujours la religion. L'irréparable, c'est le manque de confiance. Il est vrai que les médias nous distillent tous les jours, les affaires courantes de nos responsables en tout genre, abus de confiance, de biens

sociaux, délation, « c'est pas moi, il était au courant, » fâcheuse situation, qui n'arrange pas les affaires des responsables qui vont se retrancher derrière les décisions de la justice envers laquelle ils ont une entière confiance...

Les rumeurs courent plus vite que les explications fondées qui sont ennuyeuses et souvent mal interprétées, soupçonnées de sous-entendus ou d'arrières pensées...

C'est donc à priori cet état d'esprit qu'il faut changer, d'abord penser aux vraies valeurs.

Par exemple, entre autres, le drapeau, la Marseillaise, la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, l'exposition organisée par Gérard LEYNAUD à la Salle Polyvalente sur la bibliographie des Poilus de St Bauzille, morts pour la France... Beaucoup de visiteurs, les élèves de l'école publique du Thaurac, les cours moyens, très intéressés par la conférence de Gérard LEYNAUD citant quelques anecdotes sur les péripéties de cette longue et terrible guerre.

A la lecture des noms gravés sur notre Monument aux Morts, nous connaissons maintenant le déroulement de leur carrière militaire, nous pouvons identifier leurs descendants, ciblant ainsi notre profond respect.

Ce 11 novembre nous étions nombreux à chanter la Marseillaise pour clôturer cette émouvante et solennelle cérémonie.

D'autres valeurs comme la culture, nos artistes peintres et leur exposition à la salle Polyvalente a démontré leur perpétuel progrès, leur

recherche de l'expression de la beauté qui peut parfois surprendre mais qui accroche toujours les regards des nombreux visiteurs... L'association AD'AUGUSTA, a organisé une soirée à la salle Polyvalente, un large succès, elle a permis aux musiciens de St Bauzille de s'éclater devant un nombreux public, félicitations à cette association qui anime la salle de musique de la salle des Rencontres...La danse est

aussi à l'honneur entre les repas dansants du Biscan Pas et du Foyer Rural, la convivialité de ces réceptions attire les danseurs des villages voisins, félicitations aux organisateurs bénévoles qui donnent beaucoup de leurs temps pour le plus grand plaisir des convives... L'architecture aussi, l'avis de classement du château De RODEZ, en monument historique est parvenu à la Mairie. Dorénavant, un permis

de construire dans un cercle de 500 mètres de diamètre sera soumis à l'avis des architectes du bâtiment de France. Quelques contraintes supplémentaires que nous tenterons de vous décrire dans le prochain numéro...

J'espère que nous avons passé un bon moment ensemble, je vous laisse poursuivre la lecture de votre journal...MERCI...

Démocratie

CHURCHILL prétendait que la démocratie était le pire des systèmes ... à l'exception de tous les autres !

La démocratie, selon la définition qu'en donne le dictionnaire LAROUSSE est : « un régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté lui-même, sans l'intermédiaire d'un organe représentatif ou par représentants interposés ». Ce dernier cas est le plus fréquent, et c'est celui que nous connaissons en France. Pour mémoire, il en existe une troisième forme, la démocratie populaire. Cette expression est un pléonisme, le mot démocratie contenant déjà l'idée de peuple. C'est aussi une formulation ironique si « populaire » est compris au sens d' « apprécié du plus grand nombre ».

La démocratie doit être l'expression de la volonté de la population traduite dans la loi dont l'application est assurée sous le contrôle des élus. La logique voudrait que l'opposition ne soit plus dès lors que verbale en attendant que des élections soient favorables à ses représentants. Quel crédit accorder à un défilé de plusieurs centaines de milliers de participants alors que

plusieurs millions de personnes n'ont pas manifesté !

Une démocratie bien comprise ne peut admettre la contestation qu'à condition qu'elle soit constructive et non systématique. Il est bon d'avoir un esprit critique mais non de critique.

Les mouvements de foule sont généralement initiés par des minorités agissantes, utilisant la persuasion par la parole puis la force pour imposer leur seul point de vue. Les extrémistes sont passés maîtres dans cet exercice en donnant à l'ensemble une coloration qui ne reflète pas nécessairement l'opinion de la majorité des participants et en employant des moyens qui ne font pas toujours l'unanimité. Comme sur la route, les manifestants sont généralement doublés par leur gauche !

Les révolutions sont le résultat d'une exaspération réelle ou provoquée par une surenchère constante de revendications présentées comme des exigences. De ce fait, il n'existe apparemment aucune possibilité de compromis. L'explosion de cette colère vraie ou simulée conduit irrémédiablement à des affrontements plus ou

moins violents en fonction de la détermination des acteurs d'entrer dans le cycle infernal provocation - répression.

Un régime de véritable démocratie devrait être un « fleuve tranquille » Cette situation idyllique est sans cesse troublée par le désir de revanche des vaincus des dernières consultations électorales, ...par le souvenir en France des « hauts faits » de mai 68 et le désir des plus jeunes d'égaliser cette mini révolution.

Il faut convenir que le manque de consultation préalable à des décisions dont le bien-fondé n'est pas contestable peut être une occasion d'opposition. Aussi attaque-t-on la forme si le consensus sur le fond est satisfaisant. Le principe des « avantages acquis » après une âpre lutte fait refuser tout ce qui pourrait être « octroyé ».

Les manifestations, lorsqu'elles rassemblent des foules nombreuses traduisent l'importance et l'urgence des problèmes. Il est donc nécessaire de garder une « porte de sortie » afin de renouer le dialogue sans qu'aucune des parties ne perde la face.

Dominique SURVILLE

« Voltaire for ever »

En ce début de XXI^{ème} siècle, il est de bon ton de faire preuve de conformisme tant au niveau vestimentaire que culturel, social et surtout langagier en employant quelques anglicismes, qui vous laissent penser que vous êtes toujours « on the wave », c'est-à-dire sur la vague ou dans le vent.

Toutefois, il convient de faire régulièrement de petits rappels historiques afin de comprendre qui nous sommes et surtout qu'elle direction nous voulons prendre.

Plaçons-nous sur le terrain de la vie politique qui régit nos modestes âmes, tant au niveau local que national et désormais international. En effet, pendant des siècles le royaume de France fut le domaine privilégié des rois « tout puissants », au pouvoir absolu et divin favorisant la minorité aristocratique bienveillante et intéressée, au détriment de la majorité silencieuse et miséreuse.

Trop de frustrations, de contraintes et de privilèges ont

conduit cette majorité citoyenne à renverser l'ordre établi, à briser ses relations d'esclaves à maîtres, où le tout puissant ne pouvait être contredit.

« Le siècle des Lumières » initia la nécessité imminente de cette **Révolution de 1789** et nos grands philosophes dont Voltaire, élaborèrent à l'image de leurs illustres prédécesseurs grecs à Athènes au VI^{ème} siècle avant JC, les bases d'une démocratie moderne.

Bien évidemment, un système démocratique ne prétend pas de garantir que, les choix effectués seront les meilleurs pour l'avenir des citoyens. Il doit en revanche assurer que les décisions sont prises avec l'accord ou l'assentiment d'une majorité de la population.

Mais le système démocratique implique deux devoirs :

- **exprimer son opinion, ou s'informer si l'on manque d'éléments pour en avoir une,**
- **respecter l'expression des autres opinions.**

Ce sont des règles fondamentales qui résument la phrase apocryphe de Voltaire : **« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous puissiez le dire ».**

Alors, si notre charmante localité fut le 19 novembre 2009* le théâtre d'une étrange réaction municipale envers l'un de ses membres honorablement élu, il revient à tout citoyen éclairé de s'interroger sur le bon fonctionnement de ses institutions locales pour qu'aucune dérive de l'ancien régime ne ressurgisse ici ou là, tel un écueil sournois sur la route du navire « Notre chère démocratie ».

Gardons notre confiance et rendons hommage à ceux qui ont su se différencier en ce triste jour d'union forcée.

VIDAL Christophe.

* cf. compte-rendu du conseil municipal de St Bazille de Putois en date du 19/11/2009



Marché de Noël à st Bazille

Pour la deuxième édition, malgré une météo médiocre, il y a eu de nombreux visiteurs ainsi que des exposants, n'oublions pas les commerçants et artisans locaux qui nous ont régalié avec leurs produits.

Le père « Jojo » vient à peine de se lever, ce matin d'automne. Le ciel est gris et il a plu cette nuit. Il est en train de se raser quand le téléphone sonne. Il décroche : « Allo ? » Silence. « Allo ? », toujours silence. Mais on entend dans l'écouteur comme un petit sifflement, un bruit de respiration gêné. Jojo s'apprête à raccrocher quand il entend une petite voix bizarre, faible et hésitante : « Venez tout de suite au rocher blanc », puis ça raccroche. Le père Jojo raccroche lui aussi et finit de se raser. Il termine sa toilette, s'habille et s'apprête à préparer son petit déjeuner quand le téléphone sonne à nouveau.

« Venez tout de suite, s'il vous plaît... le rocher blanc... » et ça raccroche encore. Le café est chaud et le pain est grillé. Il s'assoie et trempe sa première tranche dans le café.

Nouvelle sonnerie de téléphone. Jojo hésite un instant, puis décroche. Une voix à peine perceptible lui dit : « C'est mon dernier appel. S'il vous plaît, venez vite », puis plus rien.

Jojo regarde sa tasse qui fume, puis se lève en vitesse, chausse ses souliers, enfille sa veste, prend sa canne et sort.

Le rocher blanc n'est pas bien loin. Mais ça monte raide jusque là haut. Jojo n'est plus très jeune. Et depuis qu'il a perdu son épouse, il monte rarement dans la colline.

Mais ce coup de téléphone l'inquiète. Qui peut être celui (ou celle) qui l'a appelé ? Et pourquoi ? Un accident peut-être. Et pourquoi l'avoir appelé lui ?

Le ciel s'est éclairci peu à peu. Le vert des feuillages est plus vif. Il n'a pas dû pleuvoir

longtemps car le sentier est à peine mouillé ici ou là.

Sa maison, isolée, est juste au début du sentier qui monte au Rocher blanc. Il sera donc là haut dans un petit moment. On verra bien.

Effectivement, il y arrive assez vite, un peu à bout de souffle. Là, au bord d'une sorte de terrasse naturelle qui domine les alentours, il s'arrête et regarde autour de lui. Personne. Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Et Jojo, intrigué, se gratte la tête. Ça fait un petit bruit qui entraîne un autre, un peu semblable. Il regarde à terre, à ses pieds où deux cailloux semblent bouger doucement. Il s'accroupit pour mieux voir. Et là, entre les deux pierres, apparaît le visage minuscule d'un garçonnet de la taille d'une souris. Jojo se frotte les yeux. Il se demande s'il est bien éveillé. Bien sûr que si, puisque l'autre lui parle, de sa petite voix : « Merci. J'avais peur que tu ne viennes pas. »

Jojo se baisse un peu plus sur cette étrange créature : « Qu'est-ce que c'est que ça ? Qui es-tu ? Qu'est-ce que tu fais là ? Qu'est-ce que ... » Il ne sait pas quoi dire.

Mais l'autre reprend : « Je suis tombé de là-haut ! » Jojo regarde au dessus de lui, vers le ciel. Rien. Sauf un oiseau bizarre qui plane doucement à quelques mètres du sol. Jojo connaît toutes les espèces qui volent dans le secteur. Mais pas celle-là. On dirait un avion minuscule... ou un hélicoptère silencieux, ou ... ?

Le minuscule garçonnet reprend : « C'est de là-haut que je suis tombé. Il faut que quelqu'un m'aide à remonter » et il lui tend les bras. Jojo, sans réfléchir, approche sa main, sur laquelle saute aussitôt le lilliputien.



« Et maintenant, jette-moi en l'air ». Ce que fait Jojo aussitôt. L'oiseau bizarre attrape « l'envolé en l'air » qui a juste eu le temps de crier : « Merci ! » avant de disparaître dans le ciel avec son porteur.

Et Jojo reste là, complètement abasourdi. Peu à peu, il reprend ses esprits. Que s'est-il passé exactement ? A nouveau, il se frotte les yeux, les oreilles, la tête. Autour de lui, la nature n'a pas changé. Il se demande s'il a rêvé. Mais les deux cailloux d'où est sorti le lutin sont toujours là, à terre. Jojo se secoue la tête, regarde à nouveau autour de lui et, finalement, reprend le chemin qui le ramène chez lui.

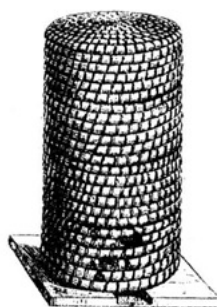
Depuis, il n'a jamais osé raconter son histoire à personne, car personne ne l'aurait cru. Peut-être même qu'il serait passé pour un peu déréglé mental... ou fou. Alors...

Sauf qu'un soir qu'il a son petit fils à garder à la maison, celui-ci, qui avait quatre ans, lui a demandé de raconter une histoire avant de s'endormir. Et c'est alors que Jojo s'est décidé : ... « Il était une fois, un tout petit garçon, minuscule, ...etc... »

Jean SUZANNE

L'Abeille " SENTINELLE de l'environnement "

Le Miel " l'or des apiculteurs "



Ruche à compartiments



Ruche à calotte



Ruche vulgaire tressée



Ruche vulgaire

Nous avons nos viticulteurs mais aussi nos apiculteurs. Pour ces derniers, il est juste de leur rendre hommage (même si le terme paraît un peu excessif). Au nombre de trois, ils résident dans nos communes : St Bauzille et Montoulieu, nous les côtoyons et affirmons que la passion de cette activité les anime : Yannick BAUDOIN, Françoise CORTIAL et Patrick CORIGLIANO. Ils satisfont notre santé et notre gourmandise !!!

"Rien ne ressemble à une âme comme une abeille,
elle va de fleur en fleur comme une âme d'étoile en étoile,
et elle rapporte le miel comme l'âme rapporte la lumière. "

"Victor Hugo"

"De leur ventre sort une liqueur aux couleurs variées
dans laquelle il y a guérison pour les hommes"
"LE CORAN sourate XVI"

Pour évoquer le miel dont tout un chacun peut s'exprimer pendant des heures, essayons de nous poser des questions plus subtiles :

1) La vie des abeilles -

- Quel est le rôle de la Reine ?
- Est-ce que les abeilles reconnaissent leur apiculteur ?
- Comment le nectar se transforme-t-il en miel ?
- La géométrie des alvéoles est-elle le fruit du hasard ?

2) La plus ancienne Compagne de l'homme -

- Comment les premiers hommes ont-ils découvert les abeilles ?

3) Avoir et élever des abeilles -

- Pourquoi les abeilles forment-elles des essaims ?
- Est-ce que les abeilles ont besoin de boire ?
- Est-ce que j'ai le droit de vendre du miel ?
- Combien de miel une ruche produit-elle ?



4) Les quatre saisons de la vie d'un apiculteur -

- Pourquoi la neige fond-elle sur le toit des ruches ?
- Les abeilles craignent-elles les grosses chaleurs ?

5) Les ennemis de l'abeille -

- Quel est le plus petit et le pire ennemi de l'abeille ?

6) Le miel et les produits de la ruche -

- Quel miel pour quel usage ?
- Pourquoi consomme-t-on le pollen ?
- La gelée royale est-elle à la hauteur de sa réputation ?

7) Le chemin commun des hommes et des abeilles -

- Pourquoi les curés avaient-ils des ruches ?
- Pourquoi mangeait-on du miel dans les harems ?

8) L'abeille : un symbole qui dépasse l'histoire -

- Que fait l'abeille au Vatican ?
- Sur le manteau de Napoléon ?
- Utilisée chez les Francs-Maçons ?



Autant d'interrogations souvent sans réponse et de bonnes raisons donc pour aller à la rencontre de nos amis apiculteurs avec nos enfants, c'est souhaitable. Ils sauront nous dispenser des cours naturels et peut-on dire sur le terrain.

Nombreux sont les écrits sur les abeilles, beaucoup de choses sans doute restent à découvrir. L'actualité nous signalait l'installation de ruches sur les toits du Grand Palais à Paris, sur les toits de l'Hôtel de Région à Montpellier ; les abeilles deviennent citadines.

Nous éludons volontairement le gros problème actuel des pesticides les concernant ... pour faire connaissance avec la plus ancienne compagne de l'homme qui d'après les entomologistes sont les plus évoluées de tous les insectes, un sujet d'étude pour la génétique, pour l'évolution, la sociabilité, la recherche sur l'orientation, la communication et la nutrition ... etc.

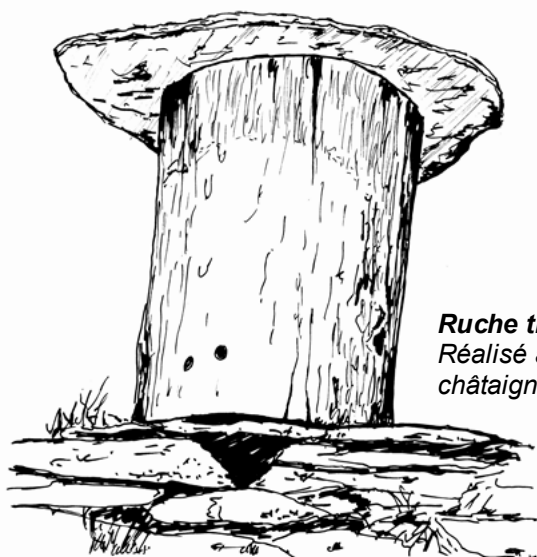
Les abeilles jouent un rôle économique et écologique.

De plus, les produits issus de la ruche (miel, gelée royale, pollen, propolis, cire, venin d'abeille) ont de tout temps été utilisés à des fins médicales. En pleine saison hivernale on ne peut que vous encourager à consommer, en prévention et en thérapie, du miel de : (lavande, acacia, châtaigner...) et ses dérivés.

Allions enfin l'utile à l'agréable, tant mieux pour nos maîtres apiculteurs, tant pis pour les professionnels de santé, ils sauront nous comprendre et partageront avec nous ce que disait le poète Virgile :

"Les abeilles possèdent une parcelle de l'intelligence des dieux !"

Danièle BOUTIER - GIRARD



Ruche tronc cévenole

Réalisé avec un vieux tronc de châtaigné et couvert par une lauze



Ruche actuelle

En activité aux environs de st Bauzille



Ruche Grecque



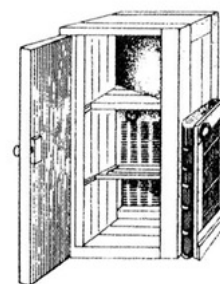
Ruche Dadant



Ruche à cadre sur plateau



Ruche Tonnelli



Ruche Berlepesche

Présents: MMES THEROND E ; AUZEPY L ;
AFFRE F ; BELMONT D, RICARD D.
MM. ISSERT M ; ALLE O ; BOUVIE F ;
SABATIER W ; CIRIBINO N ; GARCIA G ;
MENDES G ; RIVIERE M .

Absents : M. Pascal CLEMENT a donné
procuration à M. Nicolas CIRIBINO
M. Dominique FITTIPALDI a donné
procuration à Mme Lydia AUZEPY

Madame Dominique BELMONT est nommée
secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil
à 21h00. Le procès-verbal de la dernière
séance est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire
passe à l'étude des dossiers inscrits à l'ordre
du jour.

I/ Participation pour raccordement à l'égout.

Monsieur le Maire donne la parole à Oscar
ALLE, 1^{er} adjoint qui expose :

Par délibération du 26 avril 2001, le conseil
municipal avait décidé d'instaurer une taxe
d'assainissement au titre d'une participation
aux investissements de la commune pour la
réalisation et l'amélioration du réseau
d'assainissement collectif. Celle-ci avait été
fixée à 10 000 francs, soit 1 525 euros.

Il convient aujourd'hui de redéfinir les
modalités du recouvrement de la participation
pour raccordement au réseau
d'assainissement collectif et qui était jusqu'à
présent recouvrée à dater de la déclaration
d'achèvement de la construction, le prix
antérieur étant maintenu.

En effet certains redevables omettent de faire
cette déclaration ou la font avec beaucoup de
retard entraînant des difficultés de
recouvrement de cette participation.

Aussi pour rétablir l'égalité et pour simplifier
son recouvrement par les services municipaux,
la mise en recouvrement de la participation se
fera à compter de ce jour dès l'ouverture du
chantier aux mêmes conditions de prix.

Il rappelle que pour les habitations construites
avant le raccordement au réseau, seules
seront exonérées de cette participation, les
habitations pourvues d'un assainissement
autonome conforme.

Pour les immeubles collectifs, cette
participation sera perçue pour chaque
logement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte ces
propositions.

II/ Renouvellement du contrat de prestations informatiques Sofidi/ Némausic.

Monsieur le Maire rappelle au conseil
municipal que l'article 15 du Code des
Marchés Publics stipule que les contrats de
service doivent être renouvelés par
reconduction expresse.

La société NEMAUSIC, prestataire de service
pour les logiciels de gestion de la mairie
(comptabilité, paie, élection, facturation et état
-civil), propose à la commune le
renouvellement du contrat à compter du 1^{er}
janvier 2010 comprenant la maintenance et
l'assistance téléphonique de ses logiciels pour
un montant annuel de 2 058,00 euros hors
taxe.

Le renouvellement de ce contrat est adopté à
l'unanimité par le conseil municipal.

III/ Renouvellement du contrat de service EDF Di@lège sous internet.

Sur invitation du Maire à son adjoint, Madame
Elisabeth THEROND informe le conseil
municipal qu'Electricité de France propose aux
collectivités qui le souhaitent des informations
mises en ligne sur internet par l'intermédiaire
d'un service nommé « Di@lège » qui permet
notamment d'accéder aux consommations et à
leur coût de l'ensemble des sites gérés par la
commune.

Ce contrat est proposé pour une durée de
quatre années pour un coût annuel de 264 €
hors taxe.

Le conseil municipal à l'unanimité décide
d'adhérer au service di@lège d'EDF.

IV/ Réhabilitation du complexe sportif – choix du bureau d'études.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à
Madame Lydia AUZEPY, adjointe en charge
de la vie administrative et associative qui
présente le projet de réhabilitation du
complexe sportif. Elle précise qu'un groupe de
travail qu'elle anime avec Madame Dominique
RICARD, Monsieur Nicolas CIRIBINO et
Monsieur Guy MENDES a été constitué pour
étudier ce projet et s'est réuni à plusieurs
reprises..

Un avant projet sommaire doit être réalisé et
un appel à la concurrence a été lancé pour
choisir le bureau d'études qui assurera ce
travail.

Deux bureaux d'études ont répondu à cet appel et c'est le Bureau BET SEDES qui a été retenu par le groupe de travail, celui-ci étant le mieux disant pour le prix et les prestations proposées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir le choix du groupe de travail.

Proposition adoptée à l'unanimité.

VI/ Schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement – régularisation administrative des captages. Choix du bureau d'études.

Monsieur Oscar ALLE, 1^{er} adjoint expose au conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, certaines études sont nécessaires pour répondre à la réglementation actuelle en matière d'urbanisme.

Les schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement ainsi que la D.U.P. sur les captages sont au nombre de ces études.

Les services de la D.D.A.F. avaient été désignés maître d'œuvre pour l'assistance, le conseil auprès de la commune et l'établissement des dossiers pour les financements auprès du Conseil Général et l'Agence de l'Eau pour les schémas directeurs. A ce jour le taux de 20% de la dépense subventionnable a été notifié à la commune.

Un appel public à la concurrence a été émis et le mode de passation du marché retenu est la procédure adaptée. Cinq bureaux d'études ont répondu. La commission d'appel d'offres s'est réunie pour choisir le bureau d'études.

La commission a retenu le bureau d'études GINGER Environnement qui présentait le meilleur mémoire technique tout en étant le moins disant (tranche ferme : 51 710 euros hors taxe).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir le choix de la commission d'appel d'offres. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VI/ Pandémie grippale AH1N1 – Elaboration du Plan de Continuité d'Activité

Monsieur Fabien BOUVIE, 2^{ème} adjoint chargé de la sécurité et de la prévention des risques informe le conseil municipal que les services préfectoraux ont vivement recommandé aux collectivités territoriales d'établir un plan de continuité d'activité afin de faire face à une éventuelle pandémie grippale.

Ce plan consiste à collecter toutes les coordonnées des personnes susceptibles

d'intervenir sur la commune, à prévoir des permanences dans les services municipaux pour maintenir des actions prioritaires, à assurer un service minimum à l'accueil de la mairie et au service technique pour des interventions d'urgence.

Ces informations et consignes seront transcrites dans un registre prévu à cet effet et mis à disposition du personnel et des élus en cas de pandémie constatée.

Ce plan prévoit aussi l'acquisition de masques anti projections.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'établissement de ce plan de continuité d'activité.

VII/ 21^{ème} rallye mathématique « Bombyx » - participation au club des partenaires.

Madame Elisabeth THEROND adjointe aux finances, expose au conseil municipal :

Comme chaque année depuis 1988, le collège Louise Michel de Ganges en partenariat avec l'académie de Montpellier a organisé à l'échelon régional pour l'année scolaire 2008-2009, la 21^{ème} édition du rallye mathématique « Bombyx ». 54 établissements scolaires de toute la région Languedoc-Roussillon ont participé à ce rallye et deux enfants de l'école publique du Thaurac ont été qualifiés.

Face à l'engouement que connaît ce rallye mathématique, afin d'encourager cette initiative, il est proposé d'accorder une participation financière à hauteur de celle accordée par les communes voisines pour intégrer le club des partenaires de cette action.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son soutien au rallye mathématique Bombyx et décide de verser pour l'année scolaire 2009-2010, une participation financière de 75 € qui sera inscrite au budget communal.

VIII/ Participation de soutien à l'Association du Mémorial Héraultais AFN 1952-1962.

Madame Elisabeth THEROND informe le conseil municipal que l'association du mémorial héraultais AFN 1952-1962 avait décidé en 2008, la réalisation d'un mémorial départemental dédié aux militaires héraultais ayant trouvé la mort au cours de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie de 1952 à 1962.

Ce mémorial est en cours de réalisation sur la corniche de Sète. Les noms de 220 militaires seront gravés sur ce mémorial, dont deux sont originaires de la commune : Monsieur AUDIBERT Michel et Monsieur CAIZERGUES Jacques.

Afin de montrer l'attachement de la commune

aux valeurs républicaines et au respect de la mémoire, il est proposé au conseil municipal de participer financièrement à cette réalisation.

Le conseil municipal en soutien à cette association, décide d'accorder une participation de 100 € sur le budget de la commune pour la réalisation de ce mémorial et l'inscription des soldats Saint-Bauzillois disparus.

IX/ Motion en faveur du maintien de la Poste.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Oscar ALLE, 1^{er} adjoint qui rappelle au conseil municipal qu'un mouvement d'ordre national a été lancé le samedi 3 octobre dans toute la France en faveur du maintien des bureaux de la poste en tant que services de proximité et de leur statut de service public. Il précise que dans le cadre d'une réorganisation de ses

services, la poste de St Bauzille de Putois devrait faire l'objet d'une réduction de ses horaires d'ouverture au public

Il est à craindre à terme la fermeture de ce bureau.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une motion de soutien en faveur du maintien des bureaux de la poste sur tout le territoire et notamment pour celui de St Bauzille sans réduction d'horaires qui apporte de nombreux services aux administrés.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole au public présent dans la salle.

Présents: MMES THEROND E ; AUZEPY L ; AFFRE F ; BELMONT D.
MM. ISSERT M ; ALLE O ; BOUVIE F ; SABATIER W ; CIRIBINO N ; GARCIA G ; MENDES G ; RIVIERE M ; CLEMENT P .

Absents : MME Dominique RICARD a donné procuration à M. Michel ISSERT
M. Dominique FITTIPALDI a donné procuration à M. Oscar ALLE

Madame Dominique BELMONT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil à 21h00. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire passe à l'étude des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Une personne qui se présente comme le président de l'association des parents d'élèves interrompt alors la séance pour prendre la parole. Monsieur le Maire lui rappelle les règles du déroulement d'un conseil municipal et lui propose de s'exprimer lorsque les points inscrits à l'ordre du jour auront été débattus par les membres du conseil et que la séance aura été levée.

Devant ce refus, il s'ensuit un brouhaha dans la salle et le Maire demande une suspension de séance de trente minutes afin qu'il puisse lire une lettre adressée aux conseillers

municipaux et au Maire et s'exprimer auprès de l'assistance sur les projets de l'école.

Le temps de la suspension étant écoulé, Monsieur le Maire propose de revenir à l'examen des différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

C'est alors qu'une partie du public a tenté de perturber la séance en chahutant. Malgré ce, Monsieur le Maire parvient à présenter le premier dossier au conseil municipal.

I/ ECOLE MATERNELLE : PROPOSITION DU 2^{ème} PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN PLUS DU 1^{er} PROJET

Dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire du Thaurac, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une procédure de D.U.P. est en cours pour l'acquisition de parcelles situées à proximité de l'école actuelle.

Par ailleurs, le Foyer de l'Enfance avait informé le 30 janvier 2009 la Commune et la Communauté de Communes de la cessation de son activité à l'école privée « Saint Baudile » en juillet 2009 et avait proposé la mise à disposition de ses locaux.

La Communauté de Communes a mandaté son architecte sur les lieux avec son directeur pour qu'une pré-étude technique soit réalisée.

Cette pré-étude technique a révélé que les locaux de cette école pourraient être aménagés et répondre aux besoins actuels de la Commune et de la Communauté de Communes pour l'installation de l'école maternelle et a donc conclu à sa faisabilité.

Un protocole d'accord valant promesse de bail et fixant les conditions juridiques et financières a été signé le 14 septembre 2009 entre la Commune et le Foyer de l'Enfance.

Compte tenu de ces éléments, il propose au conseil municipal de communiquer ce dossier à la Communauté de Communes qui a la compétence scolaire afin qu'elle puisse étudier ce deuxième projet d'aménagement d'une école maternelle et faire part de ses

conclusions.

Proposition adoptée par le Conseil Municipal par 14 voix pour et une voix contre.

Après ce vote, l'aggravation du comportement bruyant et indiscipliné de certains membres de l'assistance ne permettant pas un déroulement de cette réunion dans de bonnes conditions et après plusieurs tentatives pour rappeler au calme l'audience, Monsieur le Maire décide de lever la séance à 22h00.

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour qui n'ont pu être délibérés seront débattus à l'occasion du prochain conseil municipal.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de St Bauzille de Putois

le 19 novembre 2009

Présents: MMES THEROND E ; AUZEPY L ; AFFRE F ; BELMONT D, RICARD D. MM. ISSERT M ; ALLE O ; BOUVIE F ; SABATIER W ; CIRIBINO N ; GARCIA G ; MENDES G ; RIVIERE M ; CLEMENT P.

Absents : M. Dominique FITTIPALDI a donné procuration à Mme Elisabeth THEROND.

Madame Dominique BELMONT est nommée secrétaire de séance.

I/ Application de l'article L.2122-18 du C.G.C.T. suite à l'arrêté municipal du 14 octobre 2009 rapportant la délégation à un adjoint.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté en date du 14 octobre 2009, la délégation conférée au 2^{ème} adjoint au Maire pour les affaires concernant la commission Sécurité et Prévention a été rapportée.

Conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désormais décider du maintien du 2^{ème} adjoint dans ses fonctions d'adjoint.

Le Maire invite le conseil à se prononcer au scrutin secret sur le maintien du 2^{ème} adjoint dans ses fonctions. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

-Pour le maintien dans ses fonctions d'adjoint ?

2 voix pour (oui)

13 voix contre (non)

La fonction d'adjoint au Maire est retirée à Monsieur Fabien BOUVIE à compter de ce jour.

II/ Convention portant délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service de fourrière automobile

Sur invitation du Maire à son adjoint, Monsieur Oscar ALLE fait part au conseil municipal des nuisances occasionnées régulièrement par des véhicules épaves ou abandonnés sur les espaces publics, voiries et parkings malgré les multiples courriers de rappel à l'ordre à leurs propriétaires.

Les services de la police municipale ou de la gendarmerie doivent alors intervenir pour faire procéder à l'enlèvement de ces véhicules gênants.

Afin de permettre le règlement des interventions d'un service de fourrière agréé, il convient de déléguer ce service public et de signer une convention portant sur les conditions d'exercice de ce service.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le délégataire du service public pour l'exploitation de la fourrière automobile sur la commune, la Société « Assistance Dépannage Auto Moto » 9 rue des Iris 34190 Ganges, inscrite au RCS de Montpellier sous le n°481271443.

III/ Médecine du travail – Convention CDG34.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Lydia AUZEPY, adjointe en charge de la vie administrative et associative qui rappelle les obligations de la commune en matière de médecine préventive. Elle présente le projet d'une nouvelle convention au service Prévention-Pôle Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault et auquel adhère déjà la commune pour l'ensemble de ses agents. Cette nouvelle convention a été proposée pour tenir compte de la nouvelle réglementation en vigueur depuis le début de l'année. Après en avoir exposé les termes, la convention se substituerait à la précédente signée le 14 octobre 1994. Sa durée serait d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de gestion de l'Hérault.
- autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec effet au 1^{er} janvier 2009.
- accepte le paiement de la cotisation additionnelle de 0,28% du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité et dont les crédits seront inscrits au budget de la Commune.

IV/ Approbation de la convention sur l'école numérique rurale

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Dominique RICARD conseillère municipale déléguée rappelle que la commune s'était portée candidate auprès de l'Inspection Académique de l'Hérault en mai 2009 pour participer à l'opération « Ecole Numérique Rurale » destinée à financer conjointement avec l'Etat un ensemble de matériels informatiques mobiles destinés à l'école de la commune.

La candidature de l'école du Thaurac a été retenue pour l'acquisition de 13 ordinateurs portables, un tableau blanc interactif avec vidéoprojecteur, une imprimante et autres accessoires informatiques, pour un montant de 10 725 euros hors taxe subventionné à 80%. Cette acquisition sera accompagnée d'une formation à l'utilisation des TICE et organisée par l'IEN à destination du corps enseignant.

Après cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à signer la convention entre la commune et l'inspection académique pour la mise en œuvre de l'école numérique rurale
- d'inscrire les crédits nécessaires à cette

dépense au budget de la commune.

Proposition adoptée à l'unanimité.

V/ Tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2010.

La parole est donnée à Madame Elisabeth THEROND, adjointe aux finances.

Elle expose que le conseil municipal avait pris le 27 mars 2009 une délibération regroupant les tarifs municipaux. Depuis d'autres tarifs sont applicables. Il convient de les inclure dans la liste

par souci de simplification et de commodité.

A compter du 1^{er} janvier 2010, les tarifs municipaux sont proposés comme suit :

1. SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

1.1 Service Réseau Eau Potable

- Branchement, fourniture et pose jusqu'à 5 mètres 950 €
- Prolongation du réseau en diam.25 ou 60, le ml 100 €

1.2 Service Réseau Assainissement

- Branchement, fourniture et pose en diam. 100 ou 125 jusqu'à 5 ml 950 €
- Prolongation réseau en diam.100 ou 120, le ml 100 €
- Regard de visite tampon étanche pose, par tranche de 50 m 1 050 €

1.3 Tranchée unique pour réseau d'eau et d'assainissement

- Prix de 2 branchements jusqu'à 5 ml 1 700 €
- Prolongation dans les sections visées au 1.1 et 1.2, le ml 180 €

1.4 (*) Lotissement ou immeuble nécessitant un branchement égal à Ø 100

- Raccordement au réseau d'assainissement jusqu'à 5 ml, regard de visite, tampon étanche fourni 3 000 €

Raccordement au réseau d'eau avec prise en charge sur conduite jusqu'à 5 ml 3 000 €

Prolongation sur l'un ou l'autre des réseaux, par ml 110 €

Regard de visite, tampon supplémentaire par tranche de 50 m 1 050 €

(*) Par lotissement on entend le raccordement au réseau d'au moins deux lots.

1.5 Participation pour raccordement à l'égout
1 525 €

2. SERVICE FUNERAIRE

-Concession trentenaire pour fosse de 2 m²
400 €
-Concession centenaire pour caveau de 2 m²
1 500 €
-Concession columbarium cinquantenaire
(case de 4 urnes) 600 €
-Inhumation dans une fosse 350 €
(terrassement, inhumation, porteurs et véhicule
pour cérémonie)

-Inhumation dans un caveau 260 €
(terrassement, inhumation, porteurs et véhicule
pour cérémonie)
-Terrassement pour caveau (inhumation,
exhumation) 120 €
-Terrassement d'une fosse 150 €
-Réduction de corps 150 €
-Transfert de corps 80 €
-Terrassement d'une petite fosse pour
inhumation d'un corps réduit 60 €

3. DROITS DE PLACE

-Etalage marché, par jour 3 €
-Camion (vente au déballage), par jour 100 €
-Cirques et attractions 150 €
+ par jour supplémentaire 15 €

Foire annuelle (29 octobre)

-Etalage jusqu'à 5ml 5 €
-Etalage jusqu'à 10 ml 10 €
-Au-delà de 10 ml 20 €
+ Etalage raccordé au réseau électrique 20 €
-Forains jusqu'à 30m², par jour 5 €
-Forains de 30 à 50 m², par jour 10 €
-Forains + de 50 m², par jour 15 €
-par Véhicule forain, par jour 1 €
-Participation forains eau-électricité 10 %
sur les droits perçus
-Caution forain (propreté, coffret) 750 €

4. LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

-Salle Polyvalente 360 €
-Salle des Rencontres 440 €
-Tarifs pour St Bauzillois 50% sur
tarifs sus indiqués
-Gratuité 1 fois par an pour association St
Bauzilloise
-Caution location de salle 360 €
-Caution ménage 100 €

5. LOCATION MATERIEL (livré à domicile)

-Par table 5 €
-Par banc 1 €

6. REDEVANCE ANNUELLE DES JARDINS FAMILIAUX

-Par parcelle 100 €

7. PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

-Par place manquante 4 000 €

8. TARIF HORAIRE DE FACTURATION DES SERVICES MUNICIPAUX

-Agent de Maitrise 30 €
-Agent administratif ou technique de 1^e classe 23 €
-Agent administratif ou technique de 2^e classe 20 €
-Brigadier chef 23 €
-Gardien de police 20 €

9. PHOTOCOPIES (pour documents communicables)

-A4 noir et blanc recto 0,20 €
-A4 nb recto verso ou A3 0,40 €
-A4 couleur recto 2,00 €
-Fichier disquette (fournie) 2,00 €
-Fichier CD rom (fourni) 6,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Comme à l'accoutumée, Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux concitoyens présents dans la salle désirant des éclaircissements sur les questions débattues.

Présents :

Mr PETRIS Etienne, Mme ESPARCEL Marie-Chantal, Mme SARMEO Anne, Mme JOLICOEUR Sylvie, Mme ROCHE Emmanuelle, Mr BOURGET Emile, Mr GUICHARD Eric, Mr ZOUAOUI Nouredine, Mr TRICOU Patrick.

Excusés :

Mme RIGAUD Véronique qui donne pouvoir à Mme JOLICOEUR Sylvie,
Mr RAVIER Antoine qui donne pouvoir à Mr TRICOU Patrick.

Mme Sylvie JOLICOEUR est nommée secrétaire de séance.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2008 :

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Hérault, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune d'Agonès.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps de la présente délibération.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2008 :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Hérault, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les

usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune d'Agonès.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps de la présente délibération.

Demande de subvention pour l'éclairage public au hameau de Valrac :

Lors des travaux d'assainissement collectif dans la Commune, le Conseil Municipal, avait souhaité que l'on profite de ce chantier pour enfouir les réseaux électriques et téléphoniques. Les gaines ont été posées en leur temps. Les travaux sur les lignes téléphoniques sont maintenant terminés. Il reste à réaliser le câblage BT pour l'électricité et l'éclairage public.

Le montant des travaux qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage Hérault-Energies est estimé à :

Type de Travaux	Montant de l'opération TTC	Subvention possible	Part restant à la charge de la commune
Electricité	76 000.00€	48 244.51€	16 081.50€
Eclairage public	47 000.00€		36 000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu décide à l'unanimité de lancer les travaux tels qu'ils avaient été prévus initialement. Il charge Monsieur le Maire de faire les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux et l'autorise à signer tous les documents y afférant.

Installation d'abribus aux arrêts du ramassage scolaire :

Lors de la séance du 11 septembre 2009, le Conseil Municipal avait chargé Monsieur le Maire de faire une étude sur la possibilité d'implanter des abribus aux arrêts du ramassage scolaire.

Monsieur le Maire a contacté la Direction de la mobilité durable au Conseil Général qui est en charge de l'implantation des abribus sur le département.

Monsieur TICHIT, chargé du dossier est venu rencontrer Monsieur le Maire pour étudier la

possibilité de mettre en place un abribus. A la suite de cet entrevue, la société EPCO Méditerranée, habilitée par le Conseil Général, a adressé un devis à la Mairie dont le montant est de 5980€ pour un abri.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Général ne subventionne qu'un seul abribus pour la commune, certes à 100%, mais il en faudrait trois !

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, considérant que ce type d'abribus n'est pas adapté à la Commune tant sur le plan technique, emprise trop importante, que sur le plan esthétique, décide de ne pas donner suite à la proposition du Conseil Général.

Par ailleurs, il demande à Monsieur le Maire d'étudier avec l'agent technique de la Commune la possibilité de construire des petits abribus en bois qui s'intégreraient mieux dans le paysage.

Extension du réseau d'assainissement :

Lors de sa séance du 29 mai 2009, le Conseil Municipal avait décidé d'engager les études nécessaires pour l'extension du réseau d'assainissement et de rechercher un bureau de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux.

La SERI a rendu ces dossiers d'études. Le devis estimatif des travaux s'établit de la manière suivante :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mas d'Olivet	89 460.00€	17 534.16€	106 994.16€
L'Eglise	78 960.00€	15 476.16€	94 436.16€
Les Terrasses	118 820.00€	23 288.72€	142 108.72€

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire les démarches pour les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux et l'autorise à signer tous les documents y afférant.

Enfouissement des réseaux électriques aux Terrasses :

Dans le cadre de l'aménagement de la zone des Terrasses, il convient d'envisager l'enfouissement des réseaux électriques.

Le montant estimatif des travaux qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage Hérault-Energies s'établit de la manière suivante :

Type de travaux	Montant de l'opération TTC	Subvention possible	Part restant à la charge de la commune
Electricité – génie civil	36 000.00€	22 575.25€	13 424.75€
Eclairage public – génie civil	4 000.00€	2 341.14€	1 658.86€
Electricité – câblage	29 000.00€	18 185.62€	10 814.38€
Eclairage public – câblage	19 000.00€	11 000.00€	8 000.00€
Total	88 000.00€	54 102.01€	33 897.99€

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour les demandes de subventions et l'autorise à signer tous les documents y afférant.

Ouverture d'une ligne de crédit au Crédit Agricole :

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier, pour faire face aux différentes dépenses qui nécessitaient une avance de trésorerie en attendant le versement des subventions pour le réseau d'assainissement, le Conseil Municipal avait ouvert une ligne de crédit auprès du Crédit Agricole. Cette ligne de trésorerie est maintenant arrivée à échéance. Il convient donc de la renouveler pour un an.

Le Crédit Agricole propose les conditions suivantes :

Durée : un an, renouvelable sur délibération, aux conditions du moment,

Montant : 100 000euros,

Versement et remboursement par virement,

Taux variable pré-fixé, indexé sur l'Euribor 3 mois moyenné du mois précédant le mois facturé + marge de 0.94% (marge en relation avec le contexte actuel de crise de liquidités des marchés financiers interbancaires), soit à titre indicatif sur index de septembre 2009 à 0.771%, un taux de 1.711%.

Date de valeur de débit : jour d'émission du virement,

Date de valeur de crédit : jour de réception du virement,

Intérêts calculés mensuellement à terme échu (base exacts/exacts jours), facturés au mois et prélevés en procédure de débit d'office,

Tirages d'un montant minimum de 15000€,

Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant,

- Frais de dossier : néant,
Modalités de fonctionnement :
- Ordre de tirage reçu par tél avant 10h et confirmé par télécopie,
 - Virement type VSOT ou VGM (crédit valeur J) ou jour + 1 ouvré, si réception après 10h.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Restauration de l'ensemble église-presbytère : demande de subvention :

L'architecte du Patrimoine, Monsieur Frédéric FIORE a rendu son dossier concernant la restauration et la mise en valeur de l'église et du presbytère. Le Conseil Municipal a été très sensible au travail effectué par Monsieur FIORE. Il tient encore à remercier Madame Catherine GAY-PETIT qui grâce à son travail de recherches historiques a grandement facilité la tâche de l'architecte pour dater les différents éléments des bâtiments.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un chantier de grande ampleur qui a un coût élevé certes, mais le projet a été mûrement réfléchi dans l'esprit de la restauration sans vouloir apporter des éléments non indispensables. Il est à noter aussi que ces bâtiments représentent le seul patrimoine de la Commune et si on ne fait rien, il y a un risque de les voir disparaître à tout jamais. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que le presbytère dans son état de délabrement extrême peut présenter un danger pour la population. En ce qui concerne l'église, si rien n'est fait rapidement, elle se retrouvera sous peu dans l'état du presbytère, sans parler des dommages qu'elle pourrait causer aux fidèles qui la fréquentent.

Monsieur FIORE a établi un devis estimatif qui se présente de la manière suivante :

D) Récapitulatif

A) Restauration de l'Eglise
.....174 638,50 €

B) Réhabilitation du Presbytère
Restauration extérieure168 874,00 €
Restauration intérieure et
aménagement102 569,00 €
Total HT **271 443,00 €**

C) Aménagement des abords 46 170,00 €
Total HT **492 251,50 €**

Honoraires maîtrise d'œuvre (9%)
..... 44 302,64 €
Provision pour études de sol
et bureau d'études fondation 6 000,00 €
Provision C.S.P.S 3 000,00 €

Provisions pour hausses
et imprévus 24 445,86 €
Total Général HT570 000,00 €
TVA 19,6%.....111 720,00 €
TOTAL GENERAL TTC.....681 719,99 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour les demandes de subventions et l'autorise à signer tous les documents y afférant.

Achat d'un véhicule pour les besoins des services techniques de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a engagé, dans le cadre d'un emploi CAE, un agent technique pour la Commune. Actuellement la Commune ne dispose pas de véhicule ce qui pose un problème lorsqu'il s'agit d'aller acheter des matériaux, porter des objets à la déchetterie de Ganges. Après plusieurs recherches auprès de différents garagistes du secteur, Monsieur le Maire présente une sélection de trois véhicules d'occasion proposés par le garage Boissière de Ganges qui lui semblent le mieux adaptés à nos besoins.

Après avoir ouï Monsieur le Maire et débattu, le Conseil Municipal lui demande de bien vouloir obtenir quelques renseignements complémentaires sur les équipements et le charge de faire les démarches nécessaires pour l'achat de ce véhicule pour un montant maximal de 7650€ et l'autorise à signer tous les documents y afférant.

Questions diverses :

Cérémonie du 11 novembre :

La population d'Agonès est invitée à se retrouver devant le monument aux morts de la Commune le mercredi 11 novembre à 11heures pour le dépôt de gerbe et un moment de recueillement à la mémoire des soldats morts pour la France.

Fête de la Saint Saturnin le 28 novembre :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la fête de l'an dernier, une bonne partie des participants avait souhaité que cette manifestation soit reconduite chaque année. Cette année, elle aura lieu le samedi 28 novembre à partir de midi à la salle des rencontres. Le déjeuner préparé par le traiteur « Fabaron » est proposé au prix de 12€ par personne et 6€ pour les enfants de moins de 10ans. Un tract sera distribué dans toutes les

boîtes à lettres.

Noël des enfants de la commune :

Le Noël des enfants de la Commune aura lieu le samedi 12 décembre après-midi.

Il y aura, comme d'habitude une distribution de cadeaux et un goûter offert aux enfants. Les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2001 recevront un jouet. Ceux nés entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 2000 auront 2 places de cinéma, valables pour le cinéma l'Arc en Ciel à Ganges.

Mesdames Jolicoeur et Rigaud sont chargées de faire les achats pour les cadeaux.

Noël des Aînés :

Dans le cadre du traditionnel cadeau de fin d'année, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose, plutôt que d'offrir un panier gourmand, plus ou moins apprécié, d'inviter les aînés de la commune (+ de 65ans) au déjeuner de la Saint Saturnin afin de partager avec eux un moment de convivialité. Un courrier leur sera adressé pour les inviter gracieusement à participer à ce repas. Pour ceux qui auraient des difficultés à se déplacer, plusieurs membres du Conseil Municipal se proposent de les véhiculer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22heures.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'Agonès

le 11 décembre 2009

Présents :

Mr PETRIS Etienne, Mr RAVIER Antoine, Mme SARMEO Anne, Mme JOLICOEUR Sylvie, Mme RIGAUD Véronique, Mme ROCHE Emmanuelle, Mr BOURGET Emile, Mr GUICHARD Eric, Mr TRICOU Patrick.

Excusés :

Mr Nouredine ZOUAOUI qui donne pouvoir à Mme Emma ROCHE.
Mme Chantal ESPARCEL qui donne pouvoir à Mr Eric GUICHARD

Madame Véronique RIGAUD est nommée secrétaire de séance.

DIA

Monsieur le Maire présente une DIA qui est adressée par Maître Bernard PALUAN, notaire à Ganges. Il s'agit de la vente de la parcelle cadastrée B 601 (issue du partage de la parcelle B 520), lieu dit Grand Branle à Agonès et appartenant à Monsieur Jean CAUSSE demeurant Hameau de Valrac à Agonès. Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter.

Revalorisation des redevances d'eau et d'assainissement pour 2010 au profit de la commune.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés pour 2009 :

Pour l'eau potable : part fixe : 40€
part variable : 0.06€ ht/m3
Pour l'assainissement : part fixe : 50€
part variable : 0.55€ ht/m3

Après discussion, le Conseil propose de porter les redevances pour l'année 2010 à :

Pour l'eau potable : part fixe : 40€
part variable : 0.061€ ht/m3
Pour l'assainissement : part fixe : 50€
part variable : 0.561€ ht/m3

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Convention de raccordement au lagunage de Saint-Bauzille.

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier : Lors de l'étude pour la création du réseau d'assainissement de la commune, l'Etat a préconisé que les eaux usées soient déversées dans le lagunage de Saint-Bauzille. Pour ce faire, la commune de Saint-Bauzille a du envisager des travaux de surdimensionnement pour accueillir les eaux usées d'Agonès. Il avait été convenu, lors de délibérations des conseils municipaux respectifs en 2000, que le surcoût des travaux engagés serait à la charge de la commune d'Agonès et estimé à 10% du montant total des travaux réalisés par Saint-Bauzille.

Depuis, rien n'avait été mis en place. Or la commune d'Agonès a commencé à mettre en circulation son réseau d'assainissement à partir de juillet 2008. Après plusieurs réunions entre les deux communes, un projet de convention a été établi. Monsieur le Maire donne lecture de cette nouvelle convention qui fixe le montant à payer à la commune de Saint-Bauzille à 42000€ pour solde de tout compte.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et effectuer toutes les démarches nécessaires à la

conclusion de ce dossier.

Convention pour la prise en charge des eaux usées de la commune d'Agonès par le système de traitement des eaux usées de la commune de Saint Bauzille.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 26 mars 2003 de Saint-Bauzille et de celui du 27 mars 2003 d'Agonès, une première convention avait été signée. Ce document n'était pas satisfaisant car il n'évoquait pas le volet financier de la prise en charge des effluents d'Agonès. Les deux communes se sont réunies à plusieurs reprises pour élaborer une nouvelle convention. Monsieur le Maire donne lecture de ce document.

Après l'avoir ouï, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Recensement de la population d'Agonès en 2010.

Le recensement a lieu désormais tous les 5ans. Le dernier a eu lieu en 2005.

Monsieur CADELL, secrétaire de Mairie, est nommé coordonnateur. Il assurera le lien entre l'agent recenseur et l'INSEE.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à embaucher un agent recenseur pour la durée de l'opération et fixe le montant de la rémunération de cet agent à 700€ net.

Indemnité d'Administration et de Technicité.

Le montant moyen annuel de l'indemnité d'administration et de technicité est calculé par application à un montant de référence annuel par grade, d'un multiplicateur d'ajustement compris entre 1 et 8. Ce montant annuel de référence est indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Pour l'agent administratif de 2^{ème} classe le montant de référence est de 447.06€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter pour l'année 2009, le coefficient multiplicateur à 2 et de verser la totalité de cette indemnité à l'agent concerné sous forme de rappel pour l'année 2009.

Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention avec Hérault Energies pour les travaux sur le réseau public d'électricité à Valrac.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par Hérault Energies. Celle-ci est conforme au devis et à la demande

de subvention votée lors du conseil municipal du 23 octobre 2009. A savoir que le montant prévisionnel des travaux restant à la charge de la commune est de 16254,18€.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Hérault Energies.

Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention avec Hérault Energies pour l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage, opération d'effacement du réseau d'éclairage public à Valrac.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par Hérault Energies. Celle-ci est conforme au devis et à la demande de subvention votée lors du conseil municipal du 23 octobre 2009. A savoir que le montant prévisionnel des travaux est de 43 518.52€, les honoraires de maîtrise d'ouvrage de 1305.56€ et les honoraires de maîtrise d'œuvre de 2175.93€ soit un total de 47 000€. La participation versée par Hérault Energies à la commune est de 11 000€. Il restera donc 36 000€ à la charge de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Hérault Energies.

Modification du budget :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de virer du chapitre 022 (Dépenses imprévues) au chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) la somme de 2000€ pour permettre le règlement des soldes de 2009.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Questions diverses :

Courier de Monsieur GOMEZ :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Gomez qui se propose d'organiser la « fête du vélo » sur la commune en juin 2010.

Le Conseil trouve l'idée intéressante et donne son accord de principe à l'organisation d'une telle manifestation.

Nids de Frelons à Valrac.

Monsieur BOURGET rapporte au conseil qu'il y a 3 nids de frelons à Valrac. Un contact a été pris avec la chambre d'agriculture à Montpellier qui devait s'occuper de les faire détruire, mais à priori rien n'a bougé. Il est à noter que 2 nids seraient situés sur des terrains privés et le 3^{ème} sur un chemin communal. Le Conseil charge Monsieur BOURGET de bien vouloir assurer le

suivi de cette affaire.

Illuminations du pont sur l'Hérault .

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'en accord avec la Commune de Saint-Bauzille, le pont suspendu est décoré d'illuminations pendant la période des fêtes de fin d'année. A cette occasion, il tient à remercier la commune de Saint-Bauzille qui a réalisé l'installation et la commune de Laroque qui a prêté sa nacelle

pour faciliter ce travail.

Vœux de la Commune :

La cérémonie des vœux de la commune est fixée au samedi 23 janvier 2010 à 11heures30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22heures.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE

Extrait du Compte rendu du Conseil du 16 juillet 2009

Ordre du jour :

Monsieur Rigaud donne la parole à monsieur Servier pour les points 1,2 et 3 de l'ordre du jour.

Objet 1 : TPU – Modalités de calcul des attributions de compensation versées aux communes

Le Président expose que suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, celle-ci propose au conseil de communauté de définir les modalités de calcul des attributions de compensation qui seront versées aux communes. Cette dernière propose de suivre la procédure dérogatoire qui est détaillée ci dessous :

1) - L'attribution de compensation 2009 peut varier lors de chaque nouveau transfert de charges, dans les conditions prévues à l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts (CGI).

2) - En l'absence de charges transférées, évaluées dans les conditions prévues à l'article 1609 nonies C-IV du CGI, l'attribution de compensation 2010 augmentera dans l'hypothèse d'une hausse des bases nettes de taxe professionnelle constatée sur la commune depuis 2008.

3) - La hausse de l'attribution de compensation sera égale à 25 % de la différence entre les deux termes suivants :

- Premier terme de la différence : Bases nettes de TP année N sur la commune X taux communal 2008 voté par la commune ;

- Deuxième terme de la différence : Bases nettes 2008 communales X taux communal 2008 voté par la commune.

4) - Si une mesure législative réduit la base nette d'imposition et que cette mesure fait l'objet d'une compensation versée par l'Etat, le premier terme de la différence prévue au point 3 intègrera la compensation calculée par les services de l'Etat sur chaque commune, à l'exception du taux de référence retenue dans le mode de calcul de la compensation.

Pour le calcul de la compensation au titre de la réforme législative et prise en compte dans le premier terme de la différence, le taux de référence sera égal au taux de TP communal 2008.

5) - Si une mesure législative modifiant les bases se traduit par une correction du taux de TP de la communauté, le taux communal 2008 utilisé dans le premier terme de la différence sera pondéré par le rapport :

- Nouveau taux communautaire de TP appliqué suite à la réforme / taux communautaire de TP voté la dernière année précédant la première année d'application de la réforme.

6) - Si le résultat entre les 2 termes de la différence définis au point 3 conduit à un résultat négatif, alors l'attribution de compensation n'est pas modifiée.

Monsieur Servier rappelle que ces modalités ont fait l'objet de nombreuses discussions et que le Conseil doit les avaliser définitivement.

Adopté à l'unanimité.

Objet 2 : TPU – Montant des attributions de compensation 2009

Dans le cadre de l'adoption par notre collectivité de la TPU et de la fiscalité mixte, il revient à notre Communauté de verser à toutes les communes, une attribution de

compensation. Le Président expose que suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées celle-ci a fixé les modalités de calcul de cette attribution grâce la connaissance des bases définitives de TP de chaque commune. Par conséquent les montants exacts pour 2009 sont ceux indiqués dans le tableau ci-après :

Le montant de l'attribution de compensation 2009 est fixé de la manière suivante selon la procédure dérogatoire :

AGONES	377
BRISSAC	51 658
CAZILHAC	28 702
GANGES	464 881
GORNIES	508
LAROQUE	70 207
MONTOULIEU	701
MOULES ET BAUCELS	20 314
SAINT BAUZILLE DE PUTOIS	140 652
SAINT JULIE DE LA NEF	22 669
SAINT MARTIAL	4 150
SAINT ROMAN DE CODIERES	677
SUMENE	111 182
TOTAL	916 678

L'attribution de compensation pour la commune de Ganges est diminuée de la charge transférée au titre des charges de fonctionnement du théâtre de l'Albarède pour un montant de 44 553 € proratisé à 23 852 € pour 2009 (septembre a décembre).

Adopté à l'unanimité.

Objet 3 : Renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole

Le Président propose au Conseil de renouveler la ligne de trésorerie contractée avec le Crédit Agricole afin faire de face aux dépenses liées à la réhabilitation du théâtre de l'Albarède de Ganges qui nécessitera une avance de trésorerie entre le règlement des factures et le versement des subventions.

Le Crédit agricole propose les conditions suivantes :

Durée : un an, renouvelable sur délibération
Montant : 500 000 €

Taux : variable post-fixé, indexé sur le T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire)

du mois précédant le mois facturé+marge de 1.62%

Intérêts calculés mensuellement à terme échu, facturés au mois et prélevés en procédure de débit d'office

Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant

Adopté à l'unanimité.

4. Nouveau tableau des effectifs

Monsieur le Président présente le nouveau tableau des effectifs (ci-joint). Il précise que la commission des finances et du personnel a donné son accord.

Adopté à l'unanimité

5. Autorisation au Président pour signer le contrat de fourniture des repas des cantines

Question présentée par monsieur Toulouse, président de la Commission d'Appel d'Offres pour les repas de cantine.

Monsieur Toulouse indique au Conseil que, à l'unanimité, la CAO a décidé de confier le marché à Sud Est Traiteur. L'engagement précis sur tous les points du cahier des charges, une présentation technique très claire et complète, des contacts déjà pris avec des producteurs locaux, un prix légèrement inférieur, ont conduit à ce choix. Il souligne les avancées prévues dans le cahier des charges en terme de contrôle du respect de ses préconisations. Il regrette que aucun prestataire local n'ait remis d'offre. Il précise au Conseil que le repas normal sera livré en liaison froide à 2, 80 € TTC et le prix du repas bio à 4, 17 € TTC.

Monsieur le Président indique pour sa part qu'il estime que l'introduction du bio doit être une avancée vers plus de qualité tout en restant dans les limites du raisonnable pour les finances intercommunales. Il suggère que soit retenu un repas bio par semaine, soit le maximum de ce qui était prévu dans le cahier des charges. Le prix moyen du repas s'établira donc à environ 3,14 € TTC. Il est proposé de prendre la plus grande part de cette augmentation sur le budget de la Communauté. En conséquence, la participation demandée aux familles qui est de 2,85 € depuis 2006 sera fixée à 2,90 € à partir de la rentrée de septembre 2009.

Au cours du débat, plusieurs élus estiment qu'il faudra être particulièrement vigilant sur le respect par le prestataire des prescriptions du cahier des charges.

Monsieur Jean-pierre Gaubiac indique que pour sa part, il ne votera pas l'introduction des

repas bios, estimant qu'il faut laisser cela à la responsabilité des parents.

Monsieur le Président met aux voix les différents termes de la question.

- Autorisation de signer le marché. Adopté à l'unanimité.

- Introduction d'un repas bio par semaine.

Adopté par 17 voix pour et une contre.

- Participation des familles 2,90 € par repas.

Adopté à l'unanimité.

6. Autorisation au Président de signer une promesse de bail pour une installation photovoltaïque au Triadou.

Monsieur Issert présente cette question. Il indique que les discussions avec la Compagnie du Vent ont bien progressé et que cette société nous propose des conditions qui nous conviennent. Le projet consisterait en l'installation sur le site de l'ancienne décharge désormais réhabilitée du Triadou, et sur quelques terrains contigus, d'une unité de production d'énergie électrique grâce à des panneaux photovoltaïques. La location des terrains et surtout le produit de la taxe professionnelle constitueraient des recettes non négligeables pour les finances communautaires. Il précise qu'il est nécessaire pour poursuivre les études, de s'engager auprès de l'opérateur.

Adopté à l'unanimité.

7. Aides accordées dans le cadre du plan de redynamisation du bassin d'emploi Ganges-Le Vigan

Il convient d'approuver les aides prévues par le comité technique réuni le 5 mai 2008. SARL Nicolas – Création prévue de 15 emplois sur la durée du plan – 1 000 € par emploi. SCEA La Devèze – Création prévue de un emploi sur la durée du plan – 1 000 € par emploi.

Monsieur Issert précise qu'en ce qui concerne la demande de la société l'Arsoie (création de 8 emplois) la question a été à nouveau soulevée par le Conseil Régional qui souhaite que la société apporte des précisions sur son plan. En conséquence, il est convenu après débat de surseoir à la décision jusqu'au prochain conseil.

Adopté à l'unanimité.

8. SYMTOMA – Adhésion de la Communauté de communes Autour d'Anduze.

Le Comité Syndical du SYMTOMA a approuvé

le mardi 19 mai 2009 la demande d'adhésion de la Communauté de communes Autour d'Anduze. Cette adhésion est soumise à l'accord des collectivités adhérentes. Il convient donc d'approuver cette adhésion nouvelle.

Adopté à l'unanimité.

9. Pays Aigoual Cévennes Vidourle – Adhésion de la Communauté de communes de la Vallée Borgne – Modification du chapitre 13 des statuts du Syndicat.

- *Adhésion de la Communauté de communes de la Vallée Borgne.*

Le Comité Syndical du 31 mars 2009 a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes de la Vallée Borgne au Pays Aigoual Cévennes Vidourle. Il convient d'approuver cette adhésion, la Communauté de communes de la Vallée Borgne ayant participé à la démarche d'élaboration de la charte de développement du Pays et ayant demandé un délai avant d'adhérer au Syndicat Mixte.

Adopté à l'unanimité.

- *Modification du chapitre 13 des statuts du syndicat.*

Il convient d'approuver la nouvelle rédaction du chapitre 13 des statuts qui prévoit les recettes du syndicat.

Adopté à l'unanimité

10. Autorisation au Président de signer la convention culturelle avec le conseil Général de l'Hérault (Théâtre Albarède).

Monsieur le Président indique que cette convention avec le Conseil Général de l'Hérault va nous permettre d'obtenir les aides importantes nécessaires pour faire fonctionner le théâtre. Le groupe de travail théâtre a donné un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

11. Création d'une régie de recette pour le théâtre et approbation des tarifs.

Monsieur le Président indique qu'il convient de l'autoriser à créer une régie de recette pour pouvoir encaisser les participations des spectateurs.

Madame Bernard indique que le groupe de travail propose de fixer les tarifs comme suit :

- Tarif plein 10 €
- Tarif réduit 6 €
- Groupes partenaires 4 €

Elle précise qu'en septembre sera proposé un prix de location de la salle qui prendra en compte le coût de fonctionnement (personnel et matériel) et le caractère des spectacles donnés.

- Madame Ricome fait part de son souhait de voir tous les établissements scolaires contactés afin de pouvoir bénéficier éventuellement de ce nouvel équipement. Monsieur Rigaud indique que ces contacts sont en cours.

Adopté à l'unanimité.

12. Rapport d'activité 2008 de la société Territoire 34

Monsieur le Président indique qu'il convient d'approuver le rapport d'activité de la société « Territoire 34 » dont nous sommes actionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Objet 13 : Motion concernant le site du Triadou à St Bauzille de Putois

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier conseil, il avait indiqué qu'une motion concernant le site du Triadou serait proposée au présent conseil. Il donne la parole à monsieur Issert qui lit la proposition de motion. Monsieur Gaubiac indique qu'il souhaite que les sites de la commune de Moulès soient également pris en compte. Plusieurs élus estiment que toutes les communes pourraient faire de même et que cette proposition n'est pas raisonnable. Monsieur Rigaud indique qu'il propose le texte au vote dans l'état.

Le site de l'ancienne décharge du Triadou situé à St Bauzille de Putois a reçu durant de nombreuses années les déchets de notre

territoire, déchets ménagers puis inertes.

Désormais réhabilité et surveillé, ce site n'a plus vocation à recevoir des dépôts quels qu'ils soient.

Au contraire, sa vocation le conduit désormais à être utilisé à des fins de production d'énergie propre et renouvelable par l'implantation d'une centrale photovoltaïque de production d'électricité.

Adopté par 17 voix pour et une contre.

Questions diverses :

- Monsieur Rodriguez attire l'attention des membres du conseil sur les menaces qui continuent de peser sur l'avenir de la poste dans le cadre du projet de privatisation. Il appelle les collectivités locales à se mobiliser et à ouvrir le débat à ce sujet auprès de la population.

- Monsieur Toulouse indique au conseil que la 1^{ère} Commission d'Appel d'Offres sur le choix du maître d'œuvre de l'agrandissement de l'école de Sumène a abouti à la sélection de 8 candidats qui devront remettre une offre d'ici le 15 septembre. Une visite sur place est organisée le 2 septembre 2009.

- Monsieur Tricou intervient au sujet de la récente mise en sens unique de l'accès au site de St Etienne d'Issensac par la Cardonille et la déviation par St Bauzille de Putois et Agonès du flux de circulation, ce qui entraîne de nombreuses nuisances sur sa commune. Il regrette vivement de ne pas avoir été informé et consulté à ce sujet. Monsieur Rodriguez se déclare désolé pour ce manque de concertation pour une décision qui a été prise dans l'urgence. Monsieur Rigaud indique que cette mesure a été décidée à la demande des services de secours et de Gendarmerie pour essayer de régler les graves problèmes de l'accès de ces services au site. Des comptages sont en cours sur les routes concernées qui permettront une analyse des nuisances provoquées.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE

Extrait du Compte rendu du Conseil du 14 octobre 2009

Ordre du jour :

1. Avis sur les demandes d'adhésion des communes de Notre Dame de Londres, St André de Buèges, St Jean de Buèges et Pégairolles de Buèges

Notre collectivité a reçu les demandes

d'adhésion des communes concernées. Ces demandes ont fait l'objet d'un débat au cours du bureau du 05 octobre 2009. Le Bureau propose de donner un avis de principe favorable à ces demandes d'adhésion et d'ouvrir avec ces communes des négociations sur les modalités pratiques.

Monsieur le Président résume les discussions qui ont eu lieu lors du bureau.

Madame Lautric rappelle la position de sa commune attachée à l'équilibre qui existe dans notre collectivité entre la plaine et la montagne. Elle demande que le vote soit distinct pour chaque demande d'adhésion.

Plusieurs délégués s'expriment pour rappeler les caractéristiques rurales des communes sollicitant leur adhésion et leur proximité avec le bassin de vie Gangeois.

Monsieur le Président explique que dans la procédure telle qu'elle a été choisie par les communes, la décision revient à monsieur le Préfet après avis de la CDCI en formation restreinte.

Après en avoir délibéré le conseil donne un avis favorable sur les demandes d'adhésion des communes de Notre Dame de Londres (unanimité – 2 abstentions), St André de Buèges (unanimité), St Jean de Buèges (unanimité) et Pégaïrolles de Buèges (unanimité).

2. Construction d'un restaurant scolaire à Sumène – Autorisation de signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte choisi par la CAO

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 16 juillet et 6 octobre 2009. Elle a décidé du choix d'un maître d'œuvre. Il convient d'autoriser le Président à signer le marché correspondant.

Monsieur Toulouse précise qu'après avoir sélectionné 8 candidats, le choix de la CAO s'est porté sur le cabinet d'architecture AJM (le Vigan) qui a proposé le prix le plus intéressant pour cette prestation (7,95 %)

Adopté à l'unanimité.

3. Demandes de subvention pour des travaux au Cinéma Arc-en-Ciel (leader et CNC)

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à solliciter du Centre national du Cinéma et du FEADER dans le cadre du programme Leader géré par le Gal Cévennes, des subventions pour les travaux d'amélioration du cinéma Arc-en-Ciel à Ganges (CNC 12 000 € - Leader 12 100 €).

Adopté à l'unanimité.

4. Création d'un poste contractuel d'animateur coordonnateur des actions jeunesse

Suite à la prise de compétence jeunesse par

notre collectivité et dans le cadre des PLAJS avec le Département de l'Hérault, il est convenu de recruter un animateur coordonnateur des actions jeunesse. Ce poste sera constitué d'un emploi de contractuel d'un an renouvelable 2 fois.

Monsieur Toulouse précise que le jury de recrutement se réunira le 2 décembre 2009. Il est composé de monsieur Jacques Rigaud, monsieur William Toulouse, monsieur Gérard Fabrier, madame Géralde Ricome, et d'un représentant du Conseil Général de l'Hérault.

Adopté à 17 voix pour et une contre.

5. Approbation du nouveau règlement d'attribution des aides du plan de redynamisation du bassin d'emploi Ganges-le Vigan

Ce nouveau règlement permet de verser aux entreprises l'aide prévue à chaque création d'emploi effectivement réalisée. L'ancien règlement nécessitait d'attendre la réalisation de 50% des recrutements. Ce règlement a été élaboré par les services du Conseil Général du Gard et approuvé par la Région.

Monsieur Issert précise que ce nouveau règlement nous permettra d'être plus réactif vis-à-vis des entreprises.

Monsieur Rigaud rappelle au conseil que notre collectivité participe à ce plan avec une enveloppe d'aide de 53 630 € sur 3 ans.

Après un an de fonctionnement, c'est la somme de 29 000 € qui a été accordée pour la création prévisionnelle de 28 emplois sur notre territoire. Les versements se font au fur et à mesure des embauches par les entreprises.

Adopté à l'unanimité.

6. Avenant au contrat de territoire avec le Conseil Général de l'Hérault – Prorogation de la subvention 2008 pour la construction de l'école de St Bauzille de Putois

Il convient d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de territoire avec le Conseil Général de l'Hérault (enveloppe 2008) qui permet de proroger la durée de validité de la subvention accordée pour la construction de l'école de St Bauzille de Putois.

Adopté à l'unanimité.

7. Vente des terrains situés à l'arrière des ateliers relais

Notre Conseil de communauté avait délibéré

favorablement pour la vente du terrain (environ 1 000 m²), propriété de notre collectivité et situé à l'arrière des ateliers relais à la société Chaux Business. Cette société a renoncé à cette acquisition. La société Aigoual Transport Brignolo qui a obtenu récemment plusieurs marchés de transport cherche d'urgence une implantation pour le remisage de ses véhicules. Le terrain en question lui convient. Il est demandé au Conseil d'approuver cette vente et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

Monsieur le Président précise que cette vente se fera sur la base de 36 €/m² prix accepté par l'acheteur.

Adopté à l'unanimité.

8. Demande auprès de Monsieur le Préfet de bénéficier de la DGF bonifiée.

Notre collectivité possède désormais le régime fiscal et l'ensemble des compétences la rendant éligible à la DGF bonifiée. C'est Monsieur le Préfet qui décide de cette attribution. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à faire cette démarche.

Adopté à l'unanimité.

9. Achat de places de cinéma pour les élèves des écoles de la Communauté de communes.

Ainsi que nous le faisons habituellement, il convient d'autoriser le Président à convenir de

l'achat de 1 000 places de cinéma (tarif réduit) afin d'en faire bénéficier les élèves des écoles gérées par notre collectivité. Cet achat sera réalisé après présentation par la gestionnaire du cinéma des comptes annuels et analyse de ceux-ci par le groupe de travail.

Monsieur Chanal précise qu'en compagnie de monsieur Servier et du Président, une réunion a eu lieu avec les gestionnaires du cinéma qui traversent une passe difficile. Il indique que compte tenu de l'importance attachée au maintien du cinéma, il conviendra d'envisager une modification de la DSP qui ne permet pas dans sa forme actuelle le versement de subvention.

Adopté à 17 voix pour et une contre.

10. Aide aux entreprises dans le cadre du plan de redynamisation du bassin d'emploi Ganges – Le Vigan.

Monsieur Issert indique qu'en ce qui concerne notre territoire, le dernier comité de pilotage réuni le 6 octobre 2009, a accepté les dossiers des entreprises JPB et Pialot. Pour notre collectivité les aides retenues sont :

Atelier JPB, un emploi prévu, 1 000 € par emploi soit 1 000 €

Société Pialot, 3 emplois prévus, 1 000 € par emploi soit 3 000 €

Adopté à l'unanimité.

Deux fidèles rédacteurs du « Lo Publiaire » nous ont quitté :

Le 12 octobre 2009,
Robert BALLAND, il nous lançait des traits d'humour, il nous soumettait des énigmes sur le sport, l'équipe du Publiaire s'associe au chagrin de la famille.

Le 20 novembre 2009,
André CHALIER, il a voulu un enterrement civil, accompagné par sa famille et ses proches amis, le Publiaire était présent. Cérémonie émouvante, ceux qui l'ont connu comme directeur de l'école de Mauguio étaient présents, et ils ont lu quelques textes, avec l'accord de la famille nous en éditons un :

*Au fil des jours.
Quelque soit mon destin
Il n'y a aucun doute
Je poursuivrai ma route
Sans faiblir c'est certain*

*Où me mènera-t-elle ?
Quand s'arrêtera-t-elle ?
Il faut garder espoir
Malin qui peut savoir*

*Janine est toujours là
Je la vois dans mes rêves
Parfois j'entends sa voix
Je lui parle, la vois
Elle approuve mes choix
L'instant me paraît court
Mais beau comme l'amour.*

Lo Publiaire se devait de leur rendre un dernier hommage, toute l'équipe présente aux familles éprouvées par ces deuils leurs condoléances les plus sincères...

ETAT CIVIL

St Bauzille de Putois

MARIAGES

Huguette VIDAL et Jacques BRESSON le 24/10/2009

NAISSANCES

Shirel GIRYNOWICZN é e l e 29 / 09 / 2009
fille de Déboah GRMANI et de Stéphane GIRYNOWICZ

Léonie BRIOUDEN é e l e 10 / 10 / 2009
fille de Pauline CHABOUD et d'Aurélien BRIOUDÉ

Titouan ROUGERN é l e 15 / 10 / 2009
fils de Laure MARSICEK et d'Eric ROUGER

Luce LARANGEN é e l e 20 / 10 / 2009
fille de Stéphanie GRANIER et de Xavier LARANGE

Livia SABATIERN é e l e 09 / 11 / 2009
fille de Sandrine VALIBOUZE et de Wilfried SABATIER

Ethan MORCEAUN é l e 16 / 11 / 2009
fils d'Annette GUIDET et de Julien MARCEAU

Clara GARONNEN é e l e 22 / 11 / 2009
fille de Valérie DEROO et de Romain GARONNE

DECES

Robert BALLAND le 12/10/2009

Jacques MERCIER le 18/10/2009

Antoinette BEUGNIET-EL JILALI le 24/10/2009

Thierry NAVEL le 03/11/2009

Marcel OLIVIER le 16/11/2009

André CHALIER le 20/11/2009

Jean LOPEZ le 28/11/2009

Franco GUIDICE le 30/11/2009

Simone PEYRONNET née CANCEL le 18/12/2009

Jean ROUVIERE le 18/12/2009

A toi mon frère FRANCO.

Toi qui étais mon frère, mon complice, mon ami, mon confident.

Toi qui a toujours été à l'écoute et a tendu la main à tout le monde.

Toi qui as toujours trouvé la solution pour tous les moteurs aucun n'a pu te résister.

Personne n'a pu trouver la solution pour toi mon frère.

Pour ma part, j'ai connu l'immense bonheur de partager avec FRANCO la même famille, notre enfance, la complicité, qui unissent souvent deux frères et ce trésor que la vie m'a donné, je le chérirai à jamais.

Je remercie notre famille de m'avoir permis d'être le porte-parole de nous tous qui l'aimons, d'offrir à FRANCO cet ultime au-revoir, car les adieux n'ont de mise que lorsque l'espoir s'est éteint et j'espère que comme moi, vous porterez en vous le souvenir vivant de celui qu'était FRANCO une personne unique et irremplaçable.

Nous t'aimons, nous garderons de toi FRANCO tout simplement ce que tu étais, ton sourire et ton ralle.

A toi FRANCO que j'aime et qui me manque, je te dis à "tout à l'heure".

Solution des mots croisés page 7		1	2	3	4	5	6	7	8	9
	A	E	I	F	F	E	L		R	E
	B	I	L	L	U	S	T	R	E	S
	C	N	E	I	G	E		E	R	S
	D	S		C	I	R	E	S		E
	E	T	U		T	I	N	T	I	N
	F	E	R	E	I	N	T	E	R	
	G	I		A	V	E	R	S	E	S
	H	N	O	U	E		E		S	I

« Montoulieu en fête »



11 novembre 2009. Journée de recueillement et d'hommage en souvenir de la guerre de 14-18 et 39-45 qu'il ne faudra jamais oublier.

Mais c'est aussi, depuis 10 ans, la journée d'animations et de découvertes de Montoulieu intitulée « Couleurs et senteurs de la garrigue ». Et cette année encore, c'est avec beaucoup de plaisir qu'on y a goûté l'expression d'une vie locale extrêmement variée dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat mais aussi de l'histoire du coin, de sa préhistoire et de sa paléontologie, des traditions culinaires, des

techniques locales, présentes ou issues du passé, etc. etc.

On n'aurait pas la place ici de détailler tout de cette journée extraordinaire.

Ce jour-là, il y a eu encore beaucoup de visiteurs accueillis par des montoulibins dévoués, nombreux et fiers de leur petite agglomération.

Anne-Marie LEONARD devait vous en dire beaucoup plus long en tant que participante à cette magnifique journée. Malheureusement, le décès de son père l'a empêchée de le faire. Cet homme a mené une vie exemplaire de militant dévoué à la justice et à la solidarité depuis la résistance pendant l'occupation jusqu'à ses derniers jours, en passant par différentes responsabilités et mandats importants, notamment à la mairie de St Hippolyte. Ses obsèques ont été suivies par une foule impressionnante et saluées par de nombreux témoignages.

Toute l'équipe du Publiaire présente ses condoléances les plus sincères à Anne-Marie et à toute sa famille.

Nota : en 2010, Montoulieu renouvellera cette belle journée. Nous invitons tous nos lecteurs à ne pas rater la prochaine.

Jean SUZANNE

